

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 décembre 2018 à 19 heures. Salle du Conseil municipal

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

- 1. Le compte-rendu sommaire des décisions du Maire, prises par délégation du Conseil municipal (art. L.2122-22 du CGCT) a été rapporté (cf. annexe);
- 2. Le procès-verbal de la précédente séance a été adopté ;
- 3. Le Conseil municipal a adopté, par voie de délibération, les points suivants :

2018.12.139

Immeuble Providence, sis 45 rue des Chantiers à Versailles.

Autorisation donnée au centre communal d'action sociale (CCAS) de Versailles pour la vente à la société E&L Promotion.

d'autoriser le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Versailles à vendre à la société E&L Promotion ou à toute personne physique ou morale qui le substituera dans ses droits, le bâtiment Providence, sis 45 rue des Chantiers à Versailles, pour la somme de 7 316 000 € dans le cadre du projet global de reconfiguration du site.

2018.12.140

Aménagement du site Providence à Versailles.

Approbation de la convention de projet urbain partenarial (PUP) entre la Ville et la société E&L Promotion.

1) d'approuver la convention de projet urbain partenarial (PUP) entre la ville de Versailles et la société E&L promotion ou tout autre personne physique ou morale qui la substituera dans ses droits, selon les modalités suivantes :

Contenu de la convention du PUP Providence :

Périmètre:

Le périmètre d'application du PUP, annexé à la présente délibération, est institué pour une durée de 5 ans à compter du certificat d'affichage de la mention de la signature de la convention en mairie de Versailles prévu à l'article R.332-25-2 du Code de l'urbanisme.

Equipements publics concernés / Répartition de la maîtrise d'ouvrage des équipements publics :

La Ville s'engage à réaliser la totalité du programme des équipements publics rendus nécessaires par le projet d'aménagement du site Providence.

Il s'agit de :

- l'allée du stade (travaux d'embellissement, éclairage, végétalisation, démolition et reconstruction du mur existant pour élargissement de la voirie...),
- l'allée de la Providence (travaux d'embellissement, éclairage, végétalisation...).

Coût de l'opération de réalisation des équipements publics (les détails des postes de dépenses figurent dans le tableau en annexe 1) :

- allée du Stade : 963 300 € HT,
- allée de la Providence : 131 650 € HT,
- coût total : 1 094 950 € HT.

Répartition des prises en charge du coût des équipements publics / Modalités de paiement :

Le coût global prévisionnel du programme des équipements publics, qui correspond aux études de maîtrise d'œuvre et aux travaux, s'élève à 1 094 950 \in HT. Les équipements publics qui seront réalisés bénéficieront aux résidants de la Fondation Lépine, aux usagers des équipements sportifs situés à proximité et aux usagers du programme immobilier. Au regard de cette situation, le coût pris en charge par le constructeur est fixé à 450 000 \in HT, soit environ 41 % HT du coût des équipements.

Modalités de paiement :

En exécution d'un titre de recettes, le constructeur s'engagera à verser la participation du PUP mis à sa charge dans les conditions suivantes :

- le premier versement correspondant à la moitié de la participation interviendra au terme du sixième mois suivant le dépôt de la déclaration d'ouverture de chantier adressé par le constructeur ou constaté par l'administration,
- le solde interviendra au terme du douzième mois suivant la déclaration d'ouverture de chantier selon les modalités décrites ci-avant.

Calendrier et phasage général de l'opération :

La commune de Versailles s'engage à achever les travaux de réalisation des équipements définis en article 1 de la convention de PUP et conformément au délai fixé par cette dernière.

Exonération de la taxe d'aménagement :

En vertu de l'article L.332-11-4 du Code de l'urbanisme, dans les communes où la taxe d'aménagement a été instituée, les constructions édifiées dans un périmètre de PUP en sont exonérées. Cette durée d'exonération, qui ne peut excéder 10 ans, est fixée par la convention à 5 ans à compter du certificat d'affichage de la mention de la signature de la convention à la mairie de Versailles prévu à l'article R.332-25-2 du Code de l'urbanisme.

2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cette convention de PUP et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2018.12.141

Cession par la Ville de Versailles de volumes immobiliers représentant les biens communaux situés 3 avenue de Paris et 1 avenue de l'Europe, au profit du lauréat de la consultation lancée par la ville de Versailles.

<u>Vente à terme par le lauréat de la consultation au profit de la Ville du lot de volume à bâtir situé en tréfonds du parking de l'Europe.</u>

1) d'approuver le projet de cession des volumes n° 1 et 2 ayant pour assiette la propriété communale située 3 avenue de Paris à Versailles, cadastrée à la section AE n° 448 pour une contenance de 2 381 m², ainsi que, sur la parcelle cadastrée à la section AE n° 481, une emprise d'environ 1492 m² située du côté du parking, ainsi qu'une emprise représentant une surface d'environ 119 m² à détacher du côté de la Grande Ecurie, au profit du groupement lauréat ou de toute société à créer se substituant au groupement lauréat de l'appel à projet au prix maximum de treize millions trois cent cinquante mille euros hors taxes (13 350 000 € HT). Le prix hors taxe sera, le cas échéant, majoré du montant de la TVA exigible au taux en vigueur au jour de la vente au cas où il serait nécessaire pour la Ville d'opter à la TVA pour exercer des droits à déduction.

La vente sera réalisée selon les modalités de paiement suivantes :

- à hauteur de neuf millions trente mille euros hors taxes (9 030 000 € HT) et, le cas échéant de la TVA exigible sur le prix, payables comptant à la signature de l'acte authentique de vente,
- à hauteur de quatre millions trois cent vingt mille euros hors taxe (4 320 000€ HT) payables à terme selon un échéancier prévisionnel, qui sera calé sur l'échéancier de paiement du marché de travaux de la salle de spectacle.

Etant précisé que la promesse de vente sera conclue sous la condition suspensive du déclassement par anticipation desdits volumes suivi d'une désaffectation, le tout préalablement à la régularisation de l'acte de vente, dont le principe est d'ores et déjà décidé.

- 2) d'approuver le projet de vente à terme au profit de la Ville de Versailles portant sur le volume n° 2 situé en tréfonds du parking de l'Europe cadastré section AE n° 481 au prix de quatre millions trois cent vingt mille euros hors taxes (4 320 000 € HT) majoré de la majoré de la TVA au taux de 20 % (864 000 €), soit un prix TTC de cinq millions cent quatre-vingt-quatre mille euros (5 184 000 € TTC) payable selon les modalités suivantes :
 - à hauteur de 360 000 euros HT, soit 432 000 € TTC (correspondant à la valeur d'acquisition du volume en tréfonds de la parcelle cadastrée section AE numéro 481);
 - un marché de travaux dans les conditions définies à l'article 30 du décret n°2016-360 du 23 mars 2016, relatif à la création d'une salle de spectacle dans le volume n° 2 situé en tréfonds du parking de l'Europe, cadastré section AE n° 481. Ce marché de travaux sera consenti et accepté moyennant un prix ferme et définitif, global et forfaitaire de trois millions neuf soixante mille euros hors taxes (3 960 000 € HT) soit quatre millions sept cent cinquante-deux mille euros TTC (4 752 000 € TTC).

3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer :

- la promesse synallagmatique de vente portant sur les volumes n° 1 et 2 au profit du lauréat de la consultation ou son substitué, sous les conditions sus mentionnées et l'acte de vente qui en découlera ;
- l'Etat descriptif de division en volumes et toutes servitudes nécessaires à la réalisation du projet ;
- la promesse de vente à terme du volume n°2 au profit de la Ville de Versailles assortie du marché de travaux dans les conditions définies à l'article 30 du décret n°2016-360 du 23 mars 2016 concernant la réalisation de la future salle de spectacle et l'acte de vente à terme réitérant ladite promesse de vente à terme ;
- un acte complémentaire à la vente à terme ci-dessus visée, ayant pour objet de constater l'achèvement des travaux, leur livraison, le paiement des travaux, la quittance du prix, ainsi que le transfert de propriété du volume n° 2 situé en tréfonds de la parcelle cadastrée AE n° 481et des constructions qui y auront été édifiées en exécution du marché de travaux (future salle de spectacle);
- plus généralement, tous les actes et documents nécessaires dans le cadre de cette opération.

2018.12.142

Pôle d'échange multimodal de Versailles-Chantiers.

Demande de fonds de concours, dans le cadre du Plan de développement intercommunal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc,

pour le parking souterrain de Versailles-Chantiers.

- de solliciter la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'attribution d'un fonds de concours d'investissement de 1 777 760 € dans le cadre de son Plan de développement intercommunal pour financer les travaux du parking public souterrain de Versailles-Chantiers;
- 2) de préciser que le fonds de concours sollicité à Versailles Grand Parc, prévu par l'article L.5216-5-VI du Code général des collectivités territoriales, représente 13,2 % du coût hors taxe de l'équipement, net de subvention, dans le respect de la limite réglementaire de 50 %;
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ces demandes de fonds de concours.

2018.12.143

Aménagement de la colline Gobert à Versailles et de la passerelle entre le passage et la colline en vue de leur ouverture au public.

Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France et de tout autre organisme.

- l) d'approuver le projet, le coût et l'échéancier des travaux en vue de l'ouverture au public de la colline Gobert à Versailles ;
- 2) de solliciter de la Région Ile-de-France, ainsi que de tout autre organisme intéressé, les subventions pour ce projet au taux maximum.
 - Ces travaux, estimés à 380 000 € HT, soit 456 000 € TTC, sont subventionnables à hauteur de 40 %, soit 182 400 € TTC, dans le cadre du soutien apporté par la Région aux maîtres d'ouvrages porteurs de projets concourant à la mise en œuvre du Plan vert de l'Île-de-France;
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions à mettre en place et tout document s'y rapportant ;
- 4) de prendre en charge le fonctionnement et la maintenance des équipements ;
- 5) de s'engager à ne pas dépasser le seuil de 80 % de montant de subventions dans le financement de ces opérations.

2018.12.144 RETIREE

Première édition de la biennale d'architecture et de paysage d'Ile-de-France en 2019 à Versailles. Convention de coopération entre la Région Ile-de-France, l'Etablissement public du Château, du musée et du domaine national de Versailles, l'Etablissement public du musée du Louvre, l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles, l'Ecole nationale supérieure de paysage et la ville de Versailles.

Convention de mécénat avec la société Ogic dans le cadre de l'exposition « Versailles ville patrimoniale et du XXIe siècle », qui aura lieu à l'espace Richaud.

- 1) d'approuver la convention de coopération entre la Région Ile-de-France et les différents acteurs publics qui contribueront à la conception et à la réalisation de la biennale d'architecture et de paysage d'Île-de-France de 2019 à Versailles.
 - Ce partenariat, entre la Région Ile-de-France, l'Etablissement public du Château, du musée et du domaine national de Versailles, l'Etablissement public du musée du Louvre, l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles, l'Ecole nationale supérieure de paysage et la ville de Versailles, est sans incidence financière pour la Ville;
- 2) d'approuver la convention de mécénat entre la Ville et la société Ogic dans le cadre de l'exposition « Versailles ville patrimoniale et du XXIe siècle » (titre provisoire), qui se déroulera à l'espace Richaud en 2019.
 - A ce titre, le mécène s'engage à verser à la Ville un don en numéraire de 50 000 € au titre de 2019 ;
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cette convention de coopération et tout acte s'y rapportant.

2018.12.145

Réhabilitation par l'Office public de l'habitat Versailles Habitat de 66 logements aidés et des espaces extérieurs à la résidence Sans-Souci située 74, avenue Douglas Haig à Versailles.

Demande de garantie auprès de la ville de Versailles pour un emprunt « prêt de haut de bilan bonifié » (PHBB) de 660 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Convention et acceptation.

1) d'accorder la garantie de la ville de Versailles à l'Office public de l'habitat Versailles Habitat, à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un « prêt de haut de bilan bonifié » (PHBB) de 660 000 € avec une 1ère tranche de 528 000 €, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 90372 constitué d'une ligne de prêt (5267449), souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, en vue de la réhabilitation de 66 logements aidés et des espaces extérieurs à la résidence Sans-Souci située 74, avenue Douglas Haig à Versailles

Ledit contrat est joint en annexe* et fait partie intégrante de la délibération.

Les principales caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

_	durée totale du prêt :
_	phase d'amortissement 1 : durée :
_	phase d'amortissement 2 : 20 ans durée : 20 ans amortissement : prioritaire (échéance déduite) taux de progressivité de l'amortissement : 0 % indice de référence : taux du livret A marge : 0,60 % taux d'intérêt annuel : 1,35 % périodicité des échéances : annuelle

Le taux d'intérêt annuel correspond au taux du livret A en vigueur au 1^{er} août 2018 plus une marge de 0,60 %. Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est susceptible de varier en fonction de la variation du taux du livret A, mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable aux prêts. Le taux du livret A effectivement appliqué au prêt

ci-dessus sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération. Le taux appliqué sera ensuite révisable pendant toute la période du prêt en fonction de la variation du taux du livret A.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Versailles Habitat dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité;
- sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Versailles Habitat pour le paiement des sommes devenues exigibles en principal, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

En contrepartie de la garantie accordée par la Ville, Versailles Habitat s'engage à lui réserver un contingent de 13 logements sur une durée de 40 ans.

- 2) de prendre acte que les contrats de prêts émis au titre du PHBB ne pourront être supérieurs à un montant de 660 000 € et signer tout document s'y rapportant.
- 3) de s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.
- 4) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention à passer entre la ville de Versailles et Versailles Habitat ainsi que tout document s'y rapportant.

2018.12.146

Réaménagement d'un emprunt de la société anonyme d'habitation à loyer modéré Erigere auprès de la Caisse des dépôts et consignations et garanti par la ville de Versailles. Avenant au contrat de prêt et à la convention modifiant les garanties de la Ville.

1) d'accorder la garantie de la ville de Versailles pour le remboursement du prêt réaménagé, contracté par la SA HLM Erigere (ex SA HLM Pour Paris et sa Région) auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un montant de capital restant dû de 1 899 279,68 € au 1^{er} septembre 2018, date du réaménagement, selon les conditions définies ci-dessous et référencées à l'annexe « caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations ».

La garantie est accordée pour le prêt réaménagé, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différé, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'Erigere aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

Les nouvelles caractéristiques financières du prêt réaménagé sont indiquées à l'annexe « caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Le prêt réaménagé à taux révisable est indexé sur le taux du livret A. Le taux du livret A effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement, soit 0,75%.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent au prêt réaménagé référencé à l'annexe ci-jointe, à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

En contrepartie de la garantie accordée par la Ville, Erigere s'engage à prolonger de 10 ans la durée de réservation du contingent de 7 logements de type PLUS qui lui sont réservés au titre de la garantie accordée par la délibération n° 2006.09.164 du Conseil municipal du 28 septembre 2006;

- 2) d'accorder la garantie de la Ville jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par Erigere, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville s'engage à se substituer à Erigere pour son paiement, en renonçant au bénéficie de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement;
- 3) de s'engager jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt;
- 4) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention à passer entre la Ville et Erigere.

Soutien à la création artistique sur le territoire de Versailles.

Affectation du mécénat du fonds de dotation Crédit Agricole d'Ile-de-France Mécénat sous la forme de subventions exceptionnelles à l'Académie internationale des arts du spectacle, l'association Mobilis Immobilis et l'association Miles.

- 1) d'approuver l'octroi, en application des dispositions de la convention de mécénat conclue entre la ville de Versailles et Crédit agricole d'Île-de-France Mécénat le 4 juin 2018, des subventions exceptionnelles de fonctionnement suivantes, au titre des années 2018, 2019 et 2020 :
 - d'un montant de 10 000 € au bénéfice de l'Académie internationale des arts du spectacle,
 - d'un montant de 5 000 € au bénéfice de l'association Miles,
 - d'un montant de 5 000 € au bénéfice de l'association Mobilis Immobilis ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens subséquentes et tout document s'y rapportant.

2018.12.148

Office de tourisme de Versailles.

Avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Versailles et l'Office de tourisme pour l'année 2019.

- 1) de fixer le montant de la subvention de la ville de Versailles au profit de l'Office de tourisme de Versailles à 675 000 € pour l'année 2019 ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 entre la Ville et l'Office de tourisme et tout document s'y rapportant.

2018.12.149

Budget principal et budget annexe du service de l'assainissement de la ville de Versailles. Ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2019.

- 1) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les opérations de dépenses d'investissement, par anticipation sur le budget 2019, figurant dans les tableaux ci-après et dont le montant n'excède pas le quart du montant des crédits d'investissement (hors dette) votés en 2018 pour les budgets suivants de la ville de Versailles :
 - le montant des crédits votés en 2018 pour le budget principal est de 23 012 254,80€, le quart du montant d'investissement à prendre en considération s'élèvant à 5 753 063,70 €.
 - le montant des crédits votés en 2018 pour le budget annexe du service de l'assainissement est de 1 993 237,76 €, le quart du montant d'investissement à prendre en considération s'élèvant à 498 309,44 € ;
- 2) que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets primitifs 2019 du budget principal et du budget du service de l'assainissement de la Ville, lors de leur adoption prévue en mars 2019.

BUDGET PRINCIPAL - VILLE DE VERSAILLES

Catégorie A : Opérations nouvelles

Catégorie B : Gros entretien de bâtiments, de voirie, d'espaces verts

Catégorie C : Acquisition de matériel et de mobilier

Catégorie D : Opérations diverses (surcharges foncières, acquisitions immobilières...)

900 - Services généraux des administrations publiques locales		
Chapitre	code catégorie	Montant 2019
900	CATEGORIE B	52 000
900	CATEGORIE C	758 827
	Total chapitre 900	810 827

901 - Sécurité et salubrité publiques		
Chapitre	code catégorie	Montant 2019
901	CATEGORIE B	5 000
901	CATEGORIE C	1 250
	Total chapitre 901	6 250

902 - Enseignement et formation			
Chapitre	code catégorie	Montant 2019	
902	CATEGORIE A	368 000,00	
902	CATEGORIE B	57 000	
902	CATEGORIE C	105 250	
	Total chapitre 902	530 250	

Chapitre	code catégorie	Montant 2019	
903	CATEGORIE B	150	
903	CATEGORIE C	10 35	
	Total chapitre 903	11 85	

904 - Sport et jeunesse			
Chapitre	code catégorie	Montant 2019	
904	CATEGORIE B	146 000	
904	CATEGORIE C	11 000	
	Total chapitre 904	157 000	
	905 - Interventions sociales et santé		
Chapitre	codé catégorie	Montant 2019	
905	CATEGORIE A	145 000,00	
905	CATEGORIE B	10 000,00	
	Total chapitre 905	155 000,00	

906 - Famille		
Chapitre	code catégorie	Montant 2019
906	CATEGORIE A	300 000,00
906	CATEGORIE B	25 000,00
906	CATEGORIE C	12 500,0
	Total chapitre 906	337 500,00

	907 - Logement	
Chapitre	Chapitre code satégorie	Wontant 2019
907	CATEGORIE B	43 000,00
907	CATEGORIE D	66 200,00
	Total chapitre 907	109 200,00

908 - Aménagement et services urbains - environnement				
Chapitre	code catégorie	Montant 2019		
908	CATEGORIE A	2 461 250,0		
908	CATEGORIE B	282 500,0		
908	CATEGORIE C	280 000,0		
908	CATEGORIE D	33 750,0		
	Total chapitre 908	3 057 500,0		

909 - Action économique		
Chapitre	code catégorie	Montant 2019
909	CATEGORIE A	40 000,00
909	CATEGORIE B	5 000,00
909	CATEGORIE C	5 250,00
	Total chapitre 909	50 250,00

911 - Dettes et autres opérations financières			
Chapitre	Code nature	Montant 2019	
911	275 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES - GESTION LOCATIVE	500,00	
911	165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS - GESTION LOCATIVE + VOIRIE	25 000,00	
911	165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS - EDUCATION	1 500,00	
	Total chapitre 911	27 000.00	

	917 - O	érations sous mandat		
Chapitre	code c	tégorie Libelle	é article par nature	
917	CATEGORIE A		35 000,00	

TOTAL général budget principal de la Ville

5 287 634,00

budget annexe de l'assainissement de la Ville de Versailles

Chapitre	Code programme	Montant 2019
Chapitre 20	2031 - Frais d'étude	3 000,00 €
Chapitre 20	2033- Frais d'insertion	1 425,00 €
	Sous-Total Chapitre 20 (A)	4 425,00 €

chapitre 23	2315 - OP1871 - Place de la cathédrale (Saint-Louis)	90 000,00 €
chapitre 23	2315-OP1861 - Avenue de Saint-Cloud - Latérale nord (Notre-Dame)	65 000,00 €
chapitre 23	2315- OP1862 - Rue d'Artois (Montreuil)	67 000,00 €
chapitre 23	2315- OP 1864 - Rue des Etats- Généraux (Chantiers)	43 500,00 €
chapitre 23	2315- OP1865 - Avenue de Sceaux/ Rue Royale (Saint-Louis)	38 500,00 €
Chapitre 23	2315- OP1978 - Avenue de Sceaux (Saint-Louis)	70 000,00 €
	Sous total chapitre 23 (B)	374 000,00 €

Total crédits anticipés (A+B) - Budget annexe de l'assainissement	378 425,00 €
--	--------------

Contribution annuelle de la ville de Versailles au fonctionnement du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) des Yvelines.

Convention fixant les modalités de versement pour 2019.

- 1) d'approuver les termes de la convention relative aux modalités de paiement, pour 2019, de la contribution de la ville de Versailles au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) des Yvelines, pour son fonctionnement, s'élevant à 3 374 494,14 €, et dont le versement sera mensuel ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant, à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

2018.12.151

Associations et autres organismes.

Attribution de subventions de la ville de Versailles pour 2018 et 2019.

- 1) d'attribuer les subventions suivantes de la ville de Versailles au bénéfice des associations et organismes pour les années 2018 et 2019, pour les montants indiqués dans l'annexe ci-jointe;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions et actes auxquels elles se rapportent.

2018.12.152

Vie associative à Versailles.

Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'association Agir ABCD.

- 1) d'approuver la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Versailles et l'association Agir ABCD, visant à verser des primes de retour à l'emploi d'un montant de 200 € pour chaque emploi retrouvé, dans la limite d'une enveloppe totale annuelle de 5 600 € pour l'année 2019 pour l'ensemble des associations versaillaises bénéficiaires de ce dispositif, à savoir :
 - Agir ABCD,
 - Envol 78,
 - Solidarité coordination Yvelines (SCY)
 - Ouverture et soutien pour entreprendre et rebondir (OSER 78);
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention précitée, d'une durée de 2 ans et tout document s'y rapportant.

2018.12.153

Etablissements petite enfance associatifs de la ville de Versailles.

Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Versailles et les trois associations gestionnaires de crèches.

- d'approuver les termes des nouvelles conventions d'objectifs et de moyens entre la ville de Versailles et les associations gestionnaires des crèches associatives versaillaises à savoir :
 - une convention d'une durée de 4 ans avec Le Petit Navire, prévoyant une subvention annuelle de 7 950 € par berceau agréé par les services du Conseil départemental des Yvelines.
 - une convention d'une durée d'1 an avec La Clé des Chants et La Maison des Enfants, prévoyant une subvention annuelle de 7 950 € par berceau agréé par les services du Conseil départemental des Yvelines;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec chaque association concernée, leurs avenants et tout document s'y rapportant.

2018.12.154

Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant.

Conventions d'objectifs et de financement entre la ville de Versailles et la Caisse d'allocations familiales des Yvelines (CAFY).

- 1) d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement à intervenir avec la Caisse d'allocations familiales des Yvelines (CAFY) pour chacun des 17 établissements d'accueil petite enfance gérés par la ville de Versailles, pour les années 2019 à 2022;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer chaque convention et tout document s'y rapportant.

<u>Calcul des participations familiales relatives aux services et prestations proposés par la ville</u> de Versailles dans ses équipements municipaux.

Convention d'échange de données entre la Caisse d'allocations familiales des Yvelines (CAFY) et la Ville.

- 1) d'approuver les modalités de la convention d'échange de données, à titre gracieux, entre la ville de Versailles et la Caisse d'allocations familiales des Yvelines (CAFY) pour le calcul des participations familiales relatives aux services et prestations proposées par la Ville dans ses équipements, ainsi que ses documents annexes;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention d'une durée de 3 ans maximum et tout document se rapportant à sa mise en œuvre.

2018.12.156

Charte qualité « Plan mercredi » s'intégrant au projet éducatif territorial (PEDT). Convention préalable entre l'Etat et la ville de Versailles.

- 1) d'approuver la convention relative à la mise en place d'une charte qualité « Plan mercredi » entre la ville de Versailles et l'Etat, d'une durée de 3 ans, s'inscrivant dans le cadre du futur projet éducatif de territoire de Versailles ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention susmentionnée et tout document s'y rapportant ;
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires à l'obtention des crédits prévus par l'Etat, dans le cadre du « Plan mercredi ».

2018.12.157

Accompagnement scolaire dans les maisons de quartier de la ville de Versailles.

Convention d'objectifs et de financement « contrat local d'accompagnement à la scolarité »

(CLAS) entre la Ville et la caisse d'allocations familiales des Yvelines (CAFY).

- 1) d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement « contrat local d'accompagnement scolaire » (CLAS) conclue entre la ville de Versailles et la Caisse d'allocations familiales des Yvelines pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2018, dont le montant de l'aide financière est fixée à 63 800 € ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document s'y rapportant.

2018.12.158

<u>Intervention d'auxiliaires de vie scolaire (AVS-i) sur le temps de la pause méridienne dans les écoles versaillaises.</u>

Convention type entre la Ville et l'Education nationale.

- 1) d'approuver le modèle de convention type entre la ville de Versailles et l'Education nationale, représentée par les établissements d'enseignement employeurs concernés, relatif à l'intervention d'auxiliaires de vie scolaire individuels (AVS-i) sur le temps de la pause méridienne dans les écoles versaillaises;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions individuelles à intervenir et tout document s'y rapportant.

2018.12.159

Animations bénévoles dans les établissements publics accueillant des enfants.

Convention type de bénévolat entre la ville de Versailles et les bénévoles ou les organismes auxquels ils appartiennent.

- 1) d'approuver les termes de la convention type d'accueil des bénévoles à intervenir entre la ville de Versailles et l'intéressé ou l'organisme associatif dont il dépend ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions qui seront conclues individuellement avec chaque bénévole ou leur association et tout document y afférent.

Approbation par la ville de Versailles des statuts modifiés de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Prise en compte de la fusion des communes du Chesnay et de Rocquencourt au 1^{er} janvier 2019 et actualisations réglementaires.

- 1) d'approuver les nouveaux statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, dont les modifications concernent la fusion des communes du Chesnay et de Rocquencourt à compter du 1^{er} janvier 2019 et l'actualisation de certains articles au vu des dernières évolutions législatives, conformément à l'arrêté préfectoral n° 78-2018-11-29-005 du 29 novembre 2018 ayant entériné la fusion;
- 2) d'approuver la création d'un tableau compilant les définitions d'intérêts communautaires et les autres périmètres significatifs adoptés précédemment par le Conseil communautaire de Versailles Grand Parc.

2018.12.161

Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC).

Approbation du rapport d'évaluation de la compétence Pass'Local, transférée par Versailles Grand Parc aux communes au 1^{er} janvier 2019.

d'approuver le rapport établi par la Commission locale d'évaluation des transferts de charges(CLETC) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le 21 novembre 2018 relatif à l'évaluation de la compétence Pass'Local, transférée par Versailles Grand Parc aux communes au 1^{er} janvier 2019.

L'impact de ce transfert pour la ville de Versailles est de + 124 211 €/an à partir de 2019. Ce transfert de gestion est accompagné d'une hausse des recettes pour la Ville du même montant, via les attributions de compensation reversées par la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

2018.12.162

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Exercice 2017.

de prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, sur le territoire de la ville de Versailles, pour l'exercice 2017.

2018.12.163

Rénovation de l'assainissement situé sous la rue du Parc de Clagny à Versailles.

Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie, du Conseil départemental des Yvelines et de tout autre organisme intéressé.

- 1) de faire procéder aux travaux sur les deux tronçons concernés du collecteur ouest d'assainissement situé sous la rue du Parc de Clagny à Versailles, qui seront réalisés par la ville de Versailles en régie directe.
 - Le montant estimatif des travaux s'élève à environ 42 000 \in TTC, dont 15 500 \in TTC de fournitures, matériaux et contrôles ;
- 2) d'adopter le dossier de demande de subvention de la Ville relatif aux travaux de rénovation du réseau précité ;
- 3) de solliciter auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, du Conseil départemental des Yvelines, ainsi que de tout autre organisme intéressé, une subvention au taux le plus élevé possible pour ce chantier;
- 4) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Enfouissement du réseau électrique et rénovation de l'éclairage public

des rues Saint-Nicolas et de la Bonne Aventure (entre rue Saint-Nicolas et le cimetière) et Emile Cousin (entre rue de la Ceinture et rue Joseph Chaleil).

Convention de désignation d'un maître d'ouvrage unique entre la Ville et le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF).

Demande de subvention auprès du SIGEIF.

- 1) d'approuver les dispositions des conventions établies par le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF) relatives à la désignation de la Ville comme maître d'ouvrage unique pour les travaux d'enfouissement des réseaux aériens de distribution électrique :
 - des rues Saint-Nicolas et de la Bonne Aventure (entre la rue Saint-Nicolas et le cimetière).
 Sur l'ensemble de l'opération, le coût global estimé pour la Ville est de 106 192 € TTC;
 - de la rue Emile Cousin (entre la rue de la Ceinture et la rue Joseph Chaleil).
 Sur l'ensemble de l'opération, le coût global estimé pour la Ville est de 165 713 € TTC;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions de maîtrise d'ouvrage temporaire ainsi que les conventions technique, administrative et financière qui leur feront suite ;
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter du SIGEIF les subventions susceptibles d'être attribuées à la Ville pour ce type d'opération.

2018.12.165

Mise en souterrain de réseaux aériens de communications électroniques.

Accord particulier « option B » entre la ville de Versailles et la société Orange pour :

- la rue Coste (entre rue Jean de la Fontaine et rue Rémont) et la rue Rémont (entre rue des Nouettes et rue Berthelot),
- la rue Rémont (entre rue des Célestins et rue Holmes) et la rue Corneille (entre rue Rémont et rue de l'Etang),
- l'avenue Jean Jaurès,
- la rue Emile Cousin (entre rue de la Ceinture et rue Joseph Chaleil, à Viroflay),
- et la rue Saint-Nicolas.

<u>Convention de « modification » du réseau aérien de Orange rue de la Bonne Aventure (entre rue Saint-Nicolas et le cimetière).</u>

1) d'approuver les dispositions de l'accord particulier « option B » entre la ville de Versailles et la société Orange, relatif aux enfouissements du réseau aérien de communications électroniques de ladite société dans les rues suivantes :

ACCORD « OPTION B »	Montant HT ⁽¹⁾ estimatif des <u>travaux</u> réalisés par la Ville pour l'en- fouissement des ré- seaux d'Orange hors génie civil	Montant HT ⁽¹⁾ des <u>prestations</u> obligatoirement prises en charge à 100% par l'opérateur	Montant HT ⁽¹⁾ des <u>travaux</u> pris en charge par Orange au titre de l'application réglementaire	Montant HT ⁽¹⁾ des <u>travaux</u> restant à la charge de la Ville
Rue Rémont (entre rue Ber- thelot et rue des Nouettes) et rue Coste (entre rue Jean de la Fontaine et rue Rémont)	13 437,20 €	1 001,00 €	10 343,80 €	2 092,40 €
Rue Rémont (entre rue des Célestins et rue Holmes) + Rue Corneille (entre rue Ré- mont et rue de l'Etang)	12 214,20 €	761,00 €	9 218,10 €	2 235,10 €
Rue Saint-Nicolas	5 766,10 €	761,00 €	3 079,70 €	1 925,40 €
Rue Emile Cousin (entre rue de la Ceinture et rue Joseph Chaleil, à Viroflay)	14 793,00 €	761,00 €	11 796,90 €	2 235,10 €
Avenue Jean Jaurès	10 734,20 €	761,00 €	6 463,60 €	3 509,60 €

(1) Pas de TVA

2) d'approuver les dispositions de la convention de « modification » des réseaux de communications électroniques de la Société Orange dans la rue suivante :

CONVENTION DE « MODIFICATION »	Montant HT ⁽¹⁾ estimatif des <u>travaux</u> ré- alisés par la Ville pour l'enfouissement des réseaux d'Orange hors génie civil	Montant HT ⁽¹⁾ des <u>travaux</u> restant à la charge de la Ville
Rue de la Bonne Aven-	5 554,80 €	5 554,80 €
ture (entre rue Saint-Ni-		(dont 1 925,40 € de prestations réalisées par
colas et le cimetière)		Orange et remboursées à l'opérateur)

(2) Pas de TVA

3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et tous documents s'y rapportant.

2018.12.166

<u>Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la piscine Montbauron de Versailles 2016/2024.</u>

Approbation de l'avenant n° 3 portant sur la révision de la grille tarifaire.

- 1) d'approuver l'avenant n° 3 au contrat d'affermage dans le cadre de la délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation de la piscine Montbauron de la ville de Versailles, portant sur la révision de la grille tarifaire à compter du $1^{\rm er}$ janvier 2019:
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

2018.12.167

Services départemental d'incendie et de secours (SDIS) des Yvelines.

Avenant n° 3 à la convention de transfert des biens nécessaires au fonctionnement du SDIS, relatif à la mise à disposition d'un local pour le service Espaces verts de la ville de Versailles.

1) d'approuver l'avenant n° 3 à la convention de transfert des biens nécessaires au fonctionnement du Services départemental d'incendie et de secours (SDIS) des Yvelines, relatif à la mise à disposition d'un local au 2ème étage sis au 4 avenue de Paris à Versailles, à l'usage du service Espaces verts de la ville de Versailles.

En contrepartie de cette occupation, la Ville versera au SDIS une redevance annuelle, comprenant :

- 5 580 € net.
- les charges liées au local ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 3 précité et tout acte s'y rapportant.

2018.12.168

Vente aux enchères en ligne de biens de la ville de Versailles.

Autorisation d'aliéner des biens.

d'approuver l'aliénation du bien communal réformé ci-dessous, par le biais d'une vente aux enchères en ligne, organisée par la ville de Versailles :

Immatriculation	Marque	Date mise en service	Valeur d'achat	Dernier compteur	Mise à prix	Prix de vente final
AC 882 BW	Benne à ordures ménagères	23/07/2009	123 826,12 €	171 000	3 000 €	12 635 €

2018.12.169

Personnel territorial de la ville de Versailles.

Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire passé par le Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande couronne de la région d'Ile-de-France pour la couverture des risques d'accidents, de maladies professionnelles, de longue maladie et maladie longue durée et d'invalidité.

1) d'approuver l'adhésion de la ville de Versailles au contrat-groupe d'assurance statutaire conclu par le Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande couronne de la région d'Île-de-France avec l'assureur Sofaxis/CNP assurances, pour une durée de 4 ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Le contrat couvre les agents relevant du régime de cotisation de la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) pour les risques d'accident de service et de maladies professionnelles.

- Le taux est fixé à 1,41 % de la masse salariale assurée (frais du CIG exclus).
- 2) de prendre acte que les frais du CIG, qui s'élèvent à 0,08 % de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés;
- 3) d'approuver les taux et prestations négociés pour la Ville par le CIG dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire ;
- 4) d'autoriser M. le Maire ou son représentant, à signer le bulletin d'adhésion et la convention à intervenir dans le cadre de ce contrat-groupe, ainsi que tout autre document s'y rapportant;
- 5) de prendre acte que la ville de Versailles pourra quitter le contrat-groupe chaque année sous réserve du respect d'un délai de préavis de six mois.

Personnel territorial de la ville de Versailles.

Présentation du dispositif « compte personnel d'activité » et fixation d'un montant plafond de prise en charge des frais pédagogiques des formations accordées au titre du « compte personnel de formation ».

de fixer les modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF) dans le cadre du compte personnel d'activité (CPA) au bénéfice du personnel territorial de la ville de Versailles, plus particulièrement :

- de fixer à 10 % des crédits annuels inscrits au budget de la Ville, le montant des dépenses liées au CPF des agents, sur les imputations du budget du service formation susvisées,
- de plafonner la participation financière de la collectivité à 3 000 € par action de formation individuelle.
- de prendre en charge les frais de transport engagés par l'agent dans le suivi des formations prises en charge au titre du CPF, sur la base du transport le moins onéreux.

Les heures de formation acquises au titre du compte d'engagement citoyen (CEC) peuvent être basculées sur le CPF, sans ouvrir droit à une participation financière supplémentaire de la Collectivité.

2018.12.171

Caisse d'entraide de la ville de Versailles.

Avenant n° 3 à la convention d'objectifs et de moyens portant sur l'attribution par la Ville d'une subvention pour l'année 2019.

- 1) d'approuver l'avenant financier n° 3 à la convention d'objectifs et de moyens passée entre la ville de Versailles et la Caisse d'entraide du personnel, qui comprend :
 - la subvention de fonctionnement de 579 500 € versée par la Ville pour 2019,
 - les modalités de versement de la subvention de compensation des rémunérations qui sera versée au titre de l'année 2019, sachant qu'un titre de recettes sera émis par la Ville pour obtenir le remboursement de ces rémunérations;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant et tout document se rapportant à ces opérations.

2018.12.172

Personnel territorial de la ville de Versailles.

Recrutements d'agents vacataires rémunérés sur une base horaire, assurant différentes activités communales.

- 1) d'autoriser le recours à des agents vacataires rémunérés sur une base horaire à la ville de Versailles, dans les domaines d'activités suivants :
 - l'animation,
 - les affaires culturelles,
 - les sports,
 - la petite enfance;
- 2) de reconduire à compter du 1^{er} janvier 2019, et pour les années suivantes, le volume global d'agents vacataires recrutés pour des renforts ponctuels au service des activités municipales tels que prévus par la présente délibération et la délibération n° 2016.09.123 du Conseil municipal du 29 septembre 2016, soit 100 équivalents temps plein ;
- 3) de maintenir la fixation des taux de rémunération prévus par la délibération précitée.

Personnel territorial de la ville de Versailles.

Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

(abrogeant la délibération n° 2017.12.152 du Conseil municipal du 14 décembre 2017)

- d'abroger la délibération n° 2017.12.152 du Conseil municipal du 14 décembre 2017 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour certains cadres d'emplois de la ville de Versailles à compter du 1^{er} janvier 2018;
- 2) d'instaurer, à compter du 1^{er} janvier 2019, selon les modalités détaillées ci-après et dans la limite des textes applicables à la fonction publique d'Etat, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) aux agents titulaires, stagiaires et contractuels, à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel de la ville de Versailles, dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP:

a- Les bénéficiaires :

Tous les cadres d'emplois figurant en annexe bénéficient de l'IFSE.

b- <u>La détermination des groupes de fonctions et des montants maximums :</u> Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au vu des critères professionnels suivants :

- fonctions d'encadrement, de pilotage et d'organisation,

- technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,

- sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel,

Groupes de fonctions	Fonctions / Emplois
A1	Direction générale et direction de Cabinet
A2	Directeur
A3	Encadrement et/ou expertise
B1	Chef de service
B2	Responsable d'encadrement
В3	Instruction avec expertise
C1	Encadrement
C2	Exécution technique
C3	Exécution simple

Les montants minimum et maximum d'IFSE pouvant être versés par cadre d'emplois et par groupe de fonctions se situent en annexe à la présente délibération.

Les agents logés par nécessité absolue de service peuvent bénéficier de montants maximum spécifiques.

c- Le réexamen du montant de l'IFSE :

Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions,

- au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent,
- en cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

d- Les modalités de maintien ou de suppression de l'IFSE :

Le régime indemnitaire suit le sens du traitement principal tel que prévu par la réglementation en vigueur en cas de congé pour maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée, congé de grave maladie.

e- Périodicité de versement :

L'IFSE sera versé mensuellement.

Le montant est proratisé en fonction du temps de travail réellement effectué par l'agent.

f- Clause de revalorisation :

Les montants maximum (plafonds) évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

3) de préciser que le RIFSEEP, mis en place à compter du 1^{er} janvier 2019, est exclusif de tout autre régime indemnitaire de même nature :

Le RIFSEEP ne pourra pas se cumuler notamment avec :

- la prime de fonction et de résultat,
- l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS),
- l'indemnité d'administration et de technicité (IAT),
- l'indemnité d'exercice des missions de Préfecture (IEMP),
- la prime de service et de rendement (PSR),
- l'indemnité spécifique de service (ISS),
- la prime de fonction informatique,
- l'indemnité de sujétions spéciales des conservateurs du patrimoine,
- l'indemnité spéciale allouée aux conservateurs des bibliothèques,
- l'indemnité scientifique des conservateurs du patrimoine.

Le RIFSEEP est en revanche cumulable notamment avec :

- l'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (frais de déplacement...),
- les dispositifs d'intéressement collectif,
- les indemnités différentielles complétant le traitement indiciaire et l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA),
- les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes...),
- la prime de responsabilité versée aux agents détachés sur emploi fonctionnel,
- les primes dont la mise en place est antérieure à 1984 et qui entrent donc dans le cadre des avantages acquis (prime de fin d'année, prime cadre);
- 4) que M. le Maire fixera par arrêté les attributions individuelles dans la limite des plafonds prévus par la réglementation en vigueur ;
- 5) que toutes les rémunérations versées antérieurement à la présente délibération, soit par absence de fondement légal, soit par absence de mise en œuvre, ne feront pas l'objet d'un ordre de reversement.

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché en Mairie le lendemain de la séance.

François de MAZIERES

Maire de Versailles

ANNEXES

Délibération n° 2018.12.141

Cession par la Ville de Versailles de volumes immobiliers représentant les biens communaux situés 3 avenue de Paris et 1 avenue de l'Europe, au profit du lauréat de la consultation lancée par la ville de Versailles. Vente à terme par le lauréat de la consultation au profit de la Ville du lot de volume à bâtir situé en tréfonds du parking de l'Europe.

ANNEXE 1 : Projet de division en volumes ANNEXE 2 : Projet de division ANNEXE 3: Modalités de calcul de calcul du complément de prix

Délibération n° 2018.12.151

Associations et autres organismes.

Attribution de subventions de la ville de Versailles pour 2018 et 2019.

Tableau des subventions

Délibération n° 2018.12.160

Approbation par la ville de Versailles des statuts modifiés de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Prise en compte de la fusion des communes du Chesnay et de Rocquencourt au 1er janvier 2019 et actualisations réglementaires.

Statuts

Délibération n° 2018.12.173

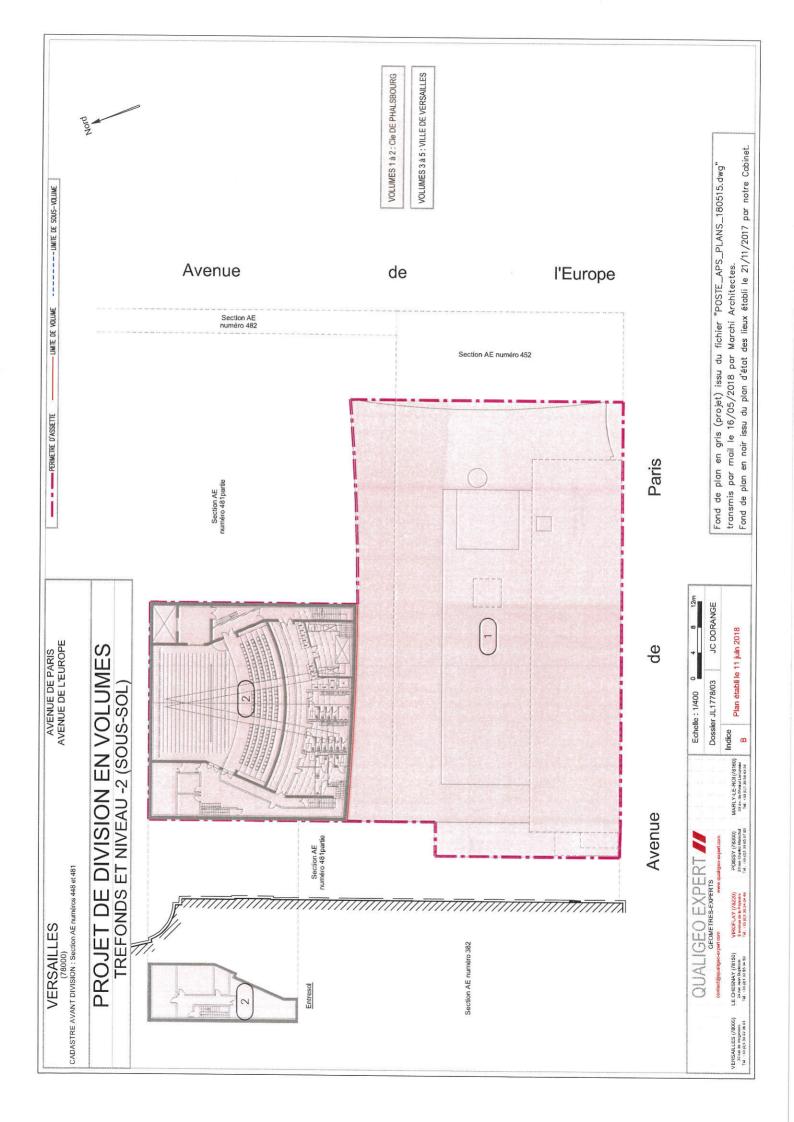
Personnel territorial de la ville de Versailles.

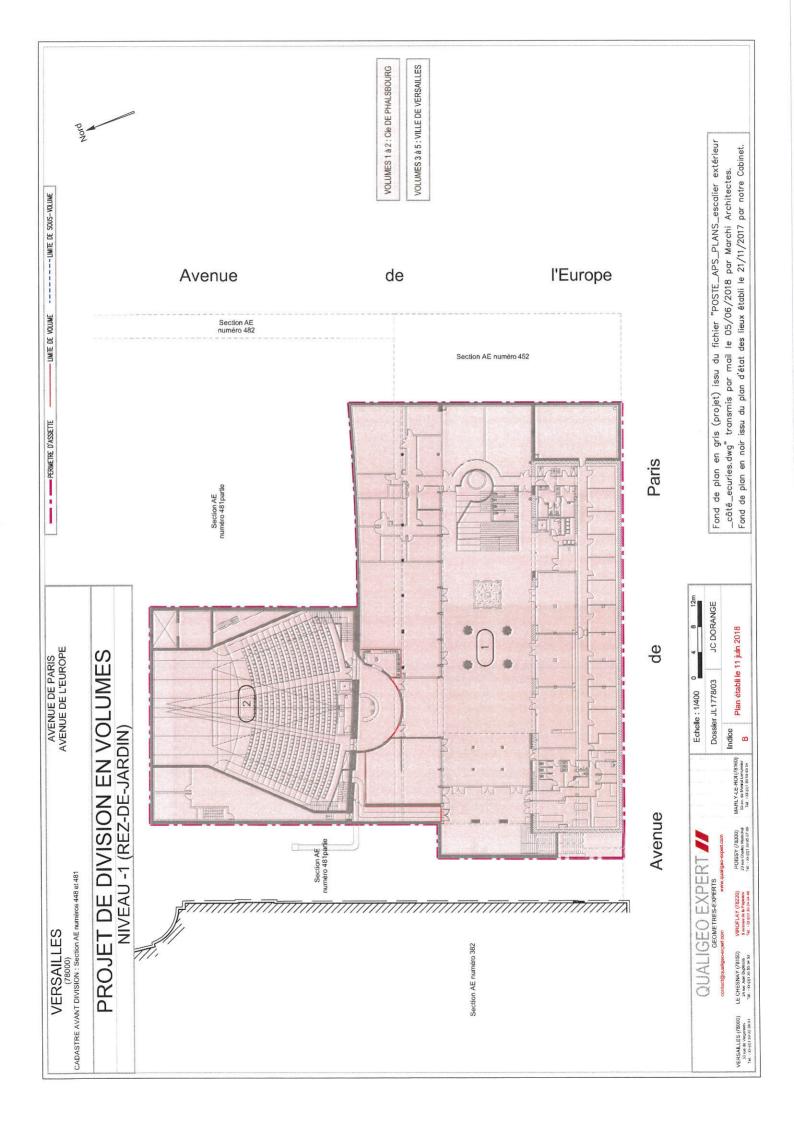
Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

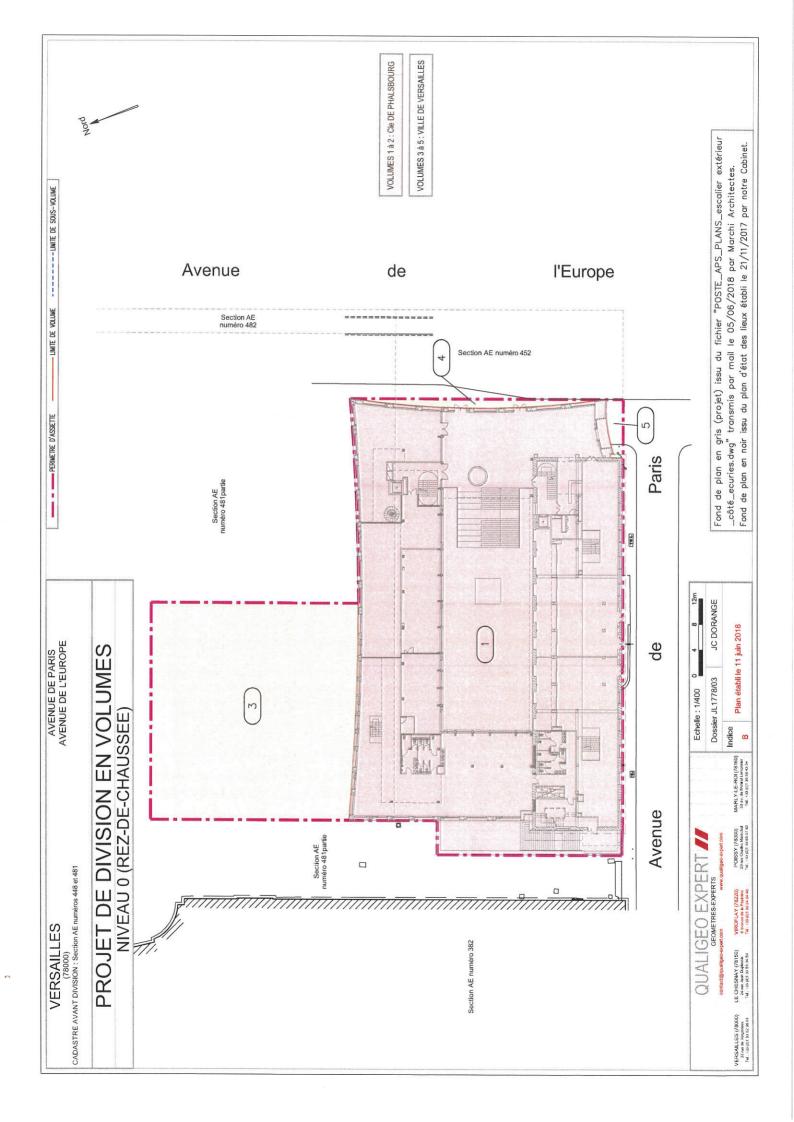
(abrogeant la délibération n° 2017.12.152 du Conseil municipal du 14 décembre 2017).

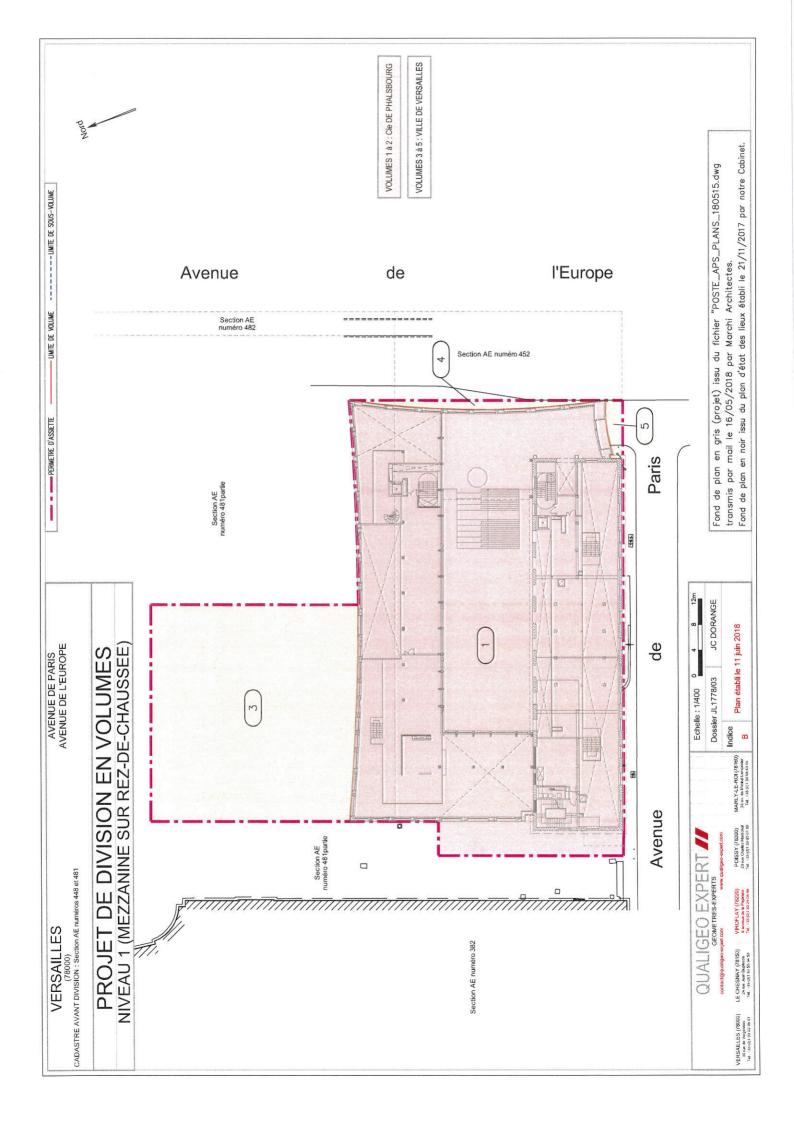
Tableau des montants

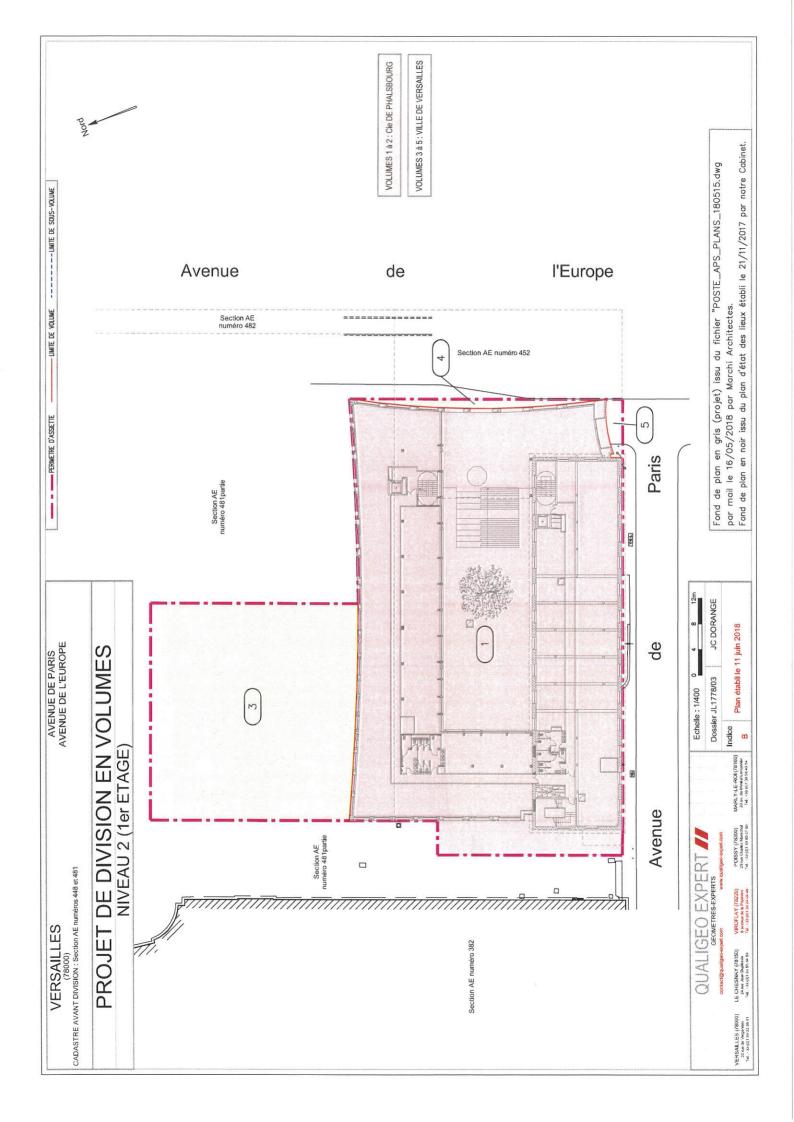
2018.12.141 - ANNEXE 1

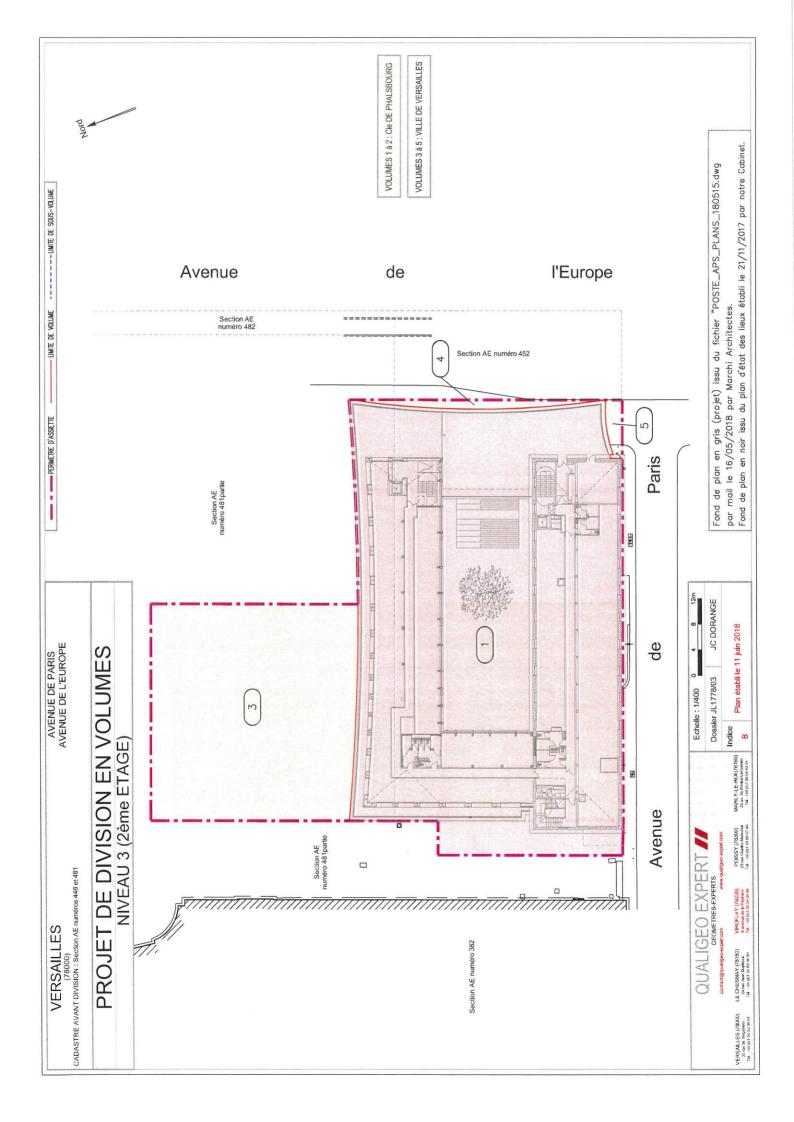


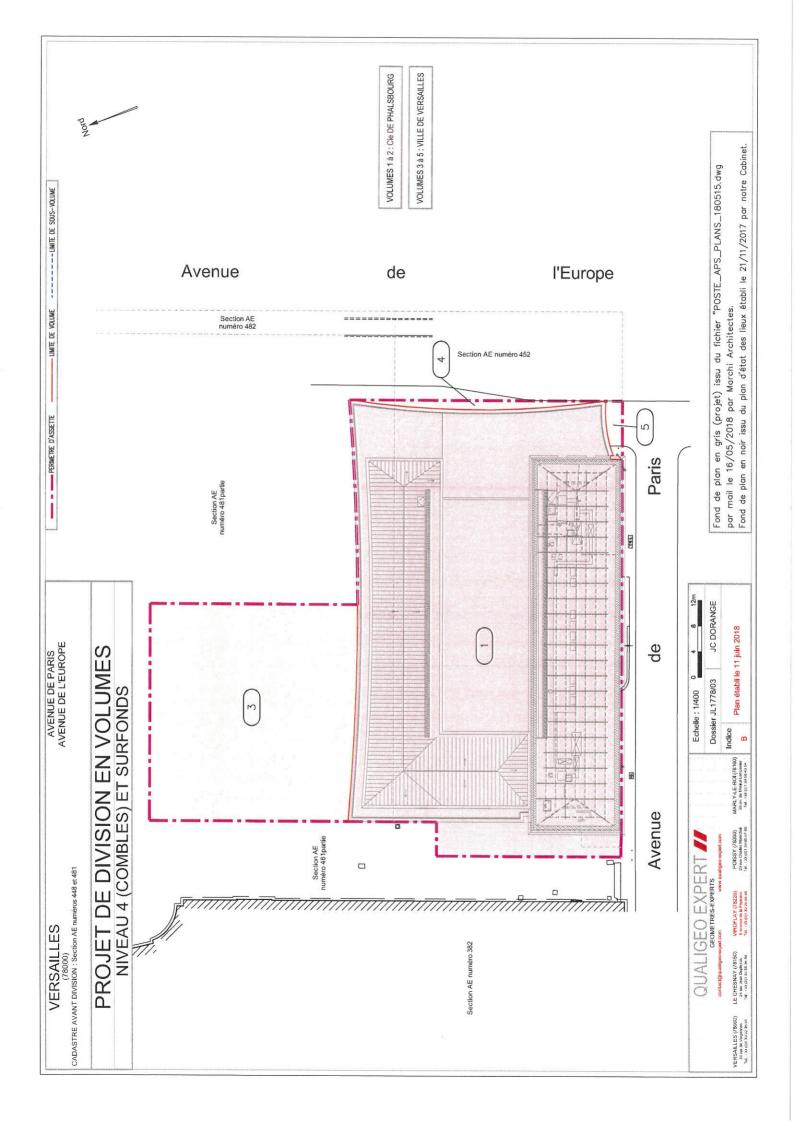




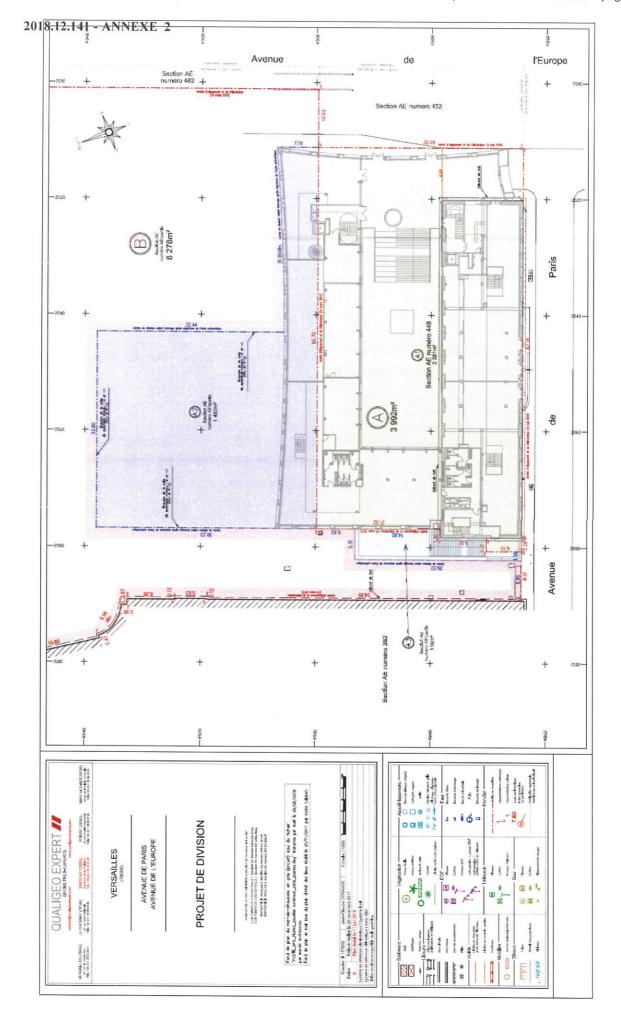




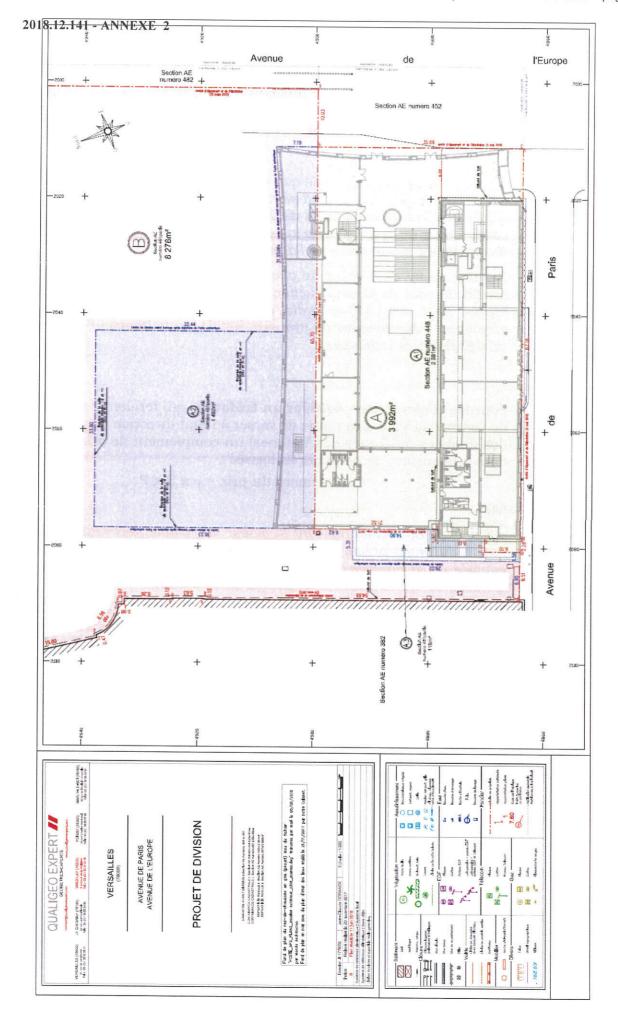












O Pour les constructions édifiées en superstructure, la Ville sera tenue de verser à l'Etat direction départementale des finances publiques des Yvelines) un complément de prix correspondant à la surface de plancher autorisée :

Complément du prix = S x P

Où

S = surface de plancher, telle que définie par l'article R112-2 du Code de l'Urbanisme, autorisée par un permis de construire accordé sur la parcelle AE 475, référence cadastrale de 2016, (ou sur une ou plusieurs des parcelles issues de la division de la parcelle AE 475) dans un délai de 30 ans à compter de la signature de l'acte.

P = prix au m^2 de surface de plancher (1 100 euros), indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction, l'indice de base étant celui du 1^{er} trimestre 2004, soit 1225 et l'indice de révision étant le dernier indice publié au jour où le complément de prix sera notifié par le Directeur départemental des finances publiques.

O Pour les constructions édifiées en tréfonds, qui feraient l'objet d'un lot de volume, la Ville sera tenue de verser à l'Etat direction départementale des finances publiques des Yvelines) un complément de prix correspondant à la surface de plancher autorisée :

Complément du prix = $\rho \times S \times P$

Où

 ρ = prorata obtenu en divisant la valeur du volume nécessaire à la réalisation du projet prévu par le permis de construire délivré par la valeur estimée de la parcelle (ou d'une ou de plusieurs parcelles issues de sa division) servant d'assiette au permis de construire.

S = surface de plancher, telle que définie par l'article R112-2 du Code de l'Urbanisme, autorisée par un permis de construire accordé sur la parcelle AE 475, référence cadastrale de 2016 devenue la parcelle AE n°481, (ou sur une ou plusieurs des parcelles issues de la division de la parcelle AE 475) dans un délai de 30 ans à compter de la signature de l'acte.

P = prix au m^2 de surface de plancher (1 100 euros), indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction, l'indice de base étant celui du 1^{er} trimestre 2004, soit 1225 et l'indice de révision étant le dernier indice publié au jour où le complément de prix sera notifié par le Directeur départemental des finances publiques.

2018.12.151 - ANNEXE

	/ille)
Chapitre 92025 Nature 6574	
Aides aux victimes de guerre	
ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Proposition 2019
Comité d'Entente des Associations d'Anciens Combattants, Militaires et Victimes de querre de Versailles	7 600
Chapitre 92048 Nature 6574	
Actions européennes et internationales	
ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Proposition 2019
Association de Jumelage Versailles-Potsdam	1500
Autres services de protection civile	
ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Proposition 2019
Prévention routière	450
Chapitre 92255 Nature 6574	
Autres services annexes de l'Enseignement	
ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Proposition 2019
ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Proposition 2019
Amicale des écoles publiques de Montreuil	550
unicale du groupe scolaire Richard Mique Association autonome des parents d'élèves et d'étudiants de Versailles et environ	5 500
A.A.P.E)	1 000
Association des parents d'élèves de l'enseignement public.(P.E.E.P. Versailles)	1 400
Comité de liaison Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques de l'ersailles (F.C.P.E.)	950
'Ecole à l'Hôpital	900
/otre Ecole chez Vous	***************************************
Votre Ecole Chez Vous	600
Chapitre 9233 Nature 6574 - 6745 - 6748	
Encouragement aux sociétés culturelles	
ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Draw W 2040
Académie des sciences morales des lettres et des arts de Versailles et d'Ile de France	Proposition 2019
/ersailles	1 800
Académie du Spectacle équestre	22 500
Amicale des Bretons de Versailles et des environs Amicale philatélique et cartophile versaillaise	500 200
	240
Association chorale de Porchefontaine	500
ssociation des amis de la bibliothèque Vauban ssociation des Naturalistes des Yvelines	450
association des amis de la bibliothèque Vauban association des Naturalistes des Yvelines Cercle Généalogique de Versailles et des Yvelines	850
association des amis de la bibliothèque Vauban association des Naturalistes des Yvelines Cercle Généalogique de Versailles et des Yvelines Chant Libre	850 400
Association des amis de la bibliothèque Vauban Association des Naturalistes des Yvelines Cercle Généalogique de Versailles et des Yvelines Chant Libre Chœur de Chambre de Versailles	850 400 400
Association des amis de la bibliothèque Vauban Association des Naturalistes des Yvelines Cercle Généalogique de Versailles et des Yvelines Chant Libre Chœur de Chambre de Versailles Chœur Laétitia de Notre-Dame de Versailles	850 400 400 400
Association des amis de la bibliothèque Vauban Association des Naturalistes des Yvelines Cercle Généalogique de Versailles et des Yvelines Chant Libre Chœur de Chambre de Versailles Chœur Laétitia de Notre-Dame de Versailles Chorale Saint Michel Culture et cinéma	850 400 400 400 300 2 500
Association des amis de la bibliothèque Vauban Association des Naturalistes des Yvelines Cercle Généalogique de Versailles et des Yvelines Chant Libre Chœur de Chambre de Versailles Chœur Laétitia de Notre-Dame de Versailles Chorale Saint Michel Culture et cinéma Ensemble Jubilate	850 400 400 400 300 2 500 200
association des amis de la bibliothèque Vauban association des Naturalistes des Yvelines cercle Généalogique de Versailles et des Yvelines chant Libre choœur de Chambre de Versailles choœur Laétitia de Notre-Dame de Versailles chorale Saint Michel culture et cinéma ansemble Jubilate chosens de Marguerite Louise	850 400 400 400 300 2 500 200 200
Association des amis de la bibliothèque Vauban Association des Naturalistes des Yvelines Cercle Généalogique de Versailles et des Yvelines Chant Libre Chœur de Chambre de Versailles Chœur Laétitia de Notre-Dame de Versailles Chorale Saint Michel Culture et cinéma Ansemble Jubilate Ensemble Marguerite Louise Ensemble Polyphonique de Versailles	850 400 400 400 300 2 500 200 200 800
Association des amis de la bibliothèque Vauban Association des Naturalistes des Yvelines Cercle Généalogique de Versailles et des Yvelines Chant Libre Chœur de Chambre de Versailles Chœur Laétitia de Notre-Dame de Versailles Chorale Saint Michel Culture et cinéma Chambre Jubilate Chambre Marguerite Louise Cheman Chambre Marguerite Louise Cheman Chambre Marguerite Louise Chambre Marguerite Mélisande	850 400 400 400 300 2 500 200 200 800 200
association des amis de la bibliothèque Vauban association des Naturalistes des Yvelines dercle Généalogique de Versailles et des Yvelines chant Libre chœur de Chambre de Versailles chœur Laétitia de Notre-Dame de Versailles chorale Saint Michel culture et cinéma chsemble Jubilate chsemble Marguerite Louise chsemble Polyphonique de Versailles chsemble vocal Mélisande azz à Versailles a Compagnie des lucioles	850 400 400 400 300 2 500 200 200 800 800 200
association des amis de la bibliothèque Vauban association des Naturalistes des Yvelines dercle Généalogique de Versailles et des Yvelines chant Libre chœur de Chambre de Versailles chœur Laétitia de Notre-Dame de Versailles chorale Saint Michel dulture et cinéma chsemble Jubilate chsemble Marguerite Louise chsemble Polyphonique de Versailles chsemble vocal Mélisande azz à Versailles a Compagnie des lucioles a Lyriade - Chœur de Versailles	850 400 400 300 2 500 200 200 800 200 800 200 700
association des amis de la bibliothèque Vauban association des Naturalistes des Yvelines arcle Généalogique de Versailles et des Yvelines abant Libre abant de Chambre de Versailles abant Activate de Notre-Dame de Versailles abant Michel aulture et cinéma ansemble Jubilate ansemble Marguerite Louise ansemble Polyphonique de Versailles azz à Versailles a Compagnie des lucioles a Lyriade - Chœur de Versailles a Maréchalerie	850 400 400 300 2 500 200 200 800 200 800 200 700
association des amis de la bibliothèque Vauban association des Naturalistes des Yvelines arcle Généalogique de Versailles et des Yvelines ahant Libre abeur de Chambre de Versailles abeur Laétitia de Notre-Dame de Versailles ansemble Jubilate ansemble Marguerite Louise ansemble Polyphonique de Versailles ansemble vocal Mélisande azz à Versailles a Compagnie des lucioles a Lyriade - Chœur de Versailles a Maréchalerie a Tangente 32	850 400 400 400 300 2 500 200 800 200 800 200 700 950
association des amis de la bibliothèque Vauban association des Naturalistes des Yvelines dercle Généalogique de Versailles et des Yvelines chant Libre chœur de Chambre de Versailles chœur Laétitia de Notre-Dame de Versailles chorale Saint Michel culture et cinéma ansemble Jubilate chsemble Marguerite Louise ansemble Polyphonique de Versailles acrossemble vocal Mélisande azz à Versailles a Compagnie des lucioles a Lyriade - Chœur de Versailles a Maréchalerie a Tangente 32 es amis de la Bibliothèque de Versailles es amis de l'orgue de Versailles et de sa région	850 400 400 300 2 500 200 800 200 800 200 700 950 201 1 233
association des amis de la bibliothèque Vauban association des Naturalistes des Yvelines dercle Généalogique de Versailles et des Yvelines chant Libre chœur de Chambre de Versailles chœur Laétitia de Notre-Dame de Versailles chorale Saint Michel culture et cinéma ansemble Jubilate ansemble Marguerite Louise ansemble Polyphonique de Versailles acrossemble vocal Mélisande azz à Versailles a Compagnie des lucioles a Lyriade - Chœur de Versailles a Tangente 32 es amis de la Bibliothèque de Versailles es amis de l'orgue de Versailles et de sa région es amis du musée Lambinet	850 400 400 400 300 2 500 200 800 200 800 200 700 950 200 1 231 950
association des amis de la bibliothèque Vauban association des Naturalistes des Yvelines dercle Généalogique de Versailles et des Yvelines chant Libre chœur de Chambre de Versailles chœur Laétitia de Notre-Dame de Versailles chorale Saint Michel culture et cinéma ansemble Jubilate ansemble Marguerite Louise ansemble Polyphonique de Versailles accumpagnie des lucioles a Lyriade - Chœur de Versailles a Maréchalerie a Tangente 32 es amis de la Bibliothèque de Versailles es amis de l'orgue de Versailles et de sa région es amis du musée Lambinet es Ateliers d'artistes versaillais	850 400 400 400 300 2 500 200 800 200 800 200 700 950 200 1 233 951 1 429
Association des amis de la bibliothèque Vauban Association des Naturalistes des Yvelines Abart Libre Abrat Libre Abrat Laétitia de Notre-Dame de Versailles Abrat Saint Michel Aulture et cinéma Assemble Jubilate Assemble Marguerite Louise Assemble Polyphonique de Versailles Assemble vocal Mélisande Azz à Versailles A Compagnie des lucioles A Lyriade - Chœur de Versailles A Maréchalerie A Tangente 32 Assemble des luciones des amis de la Bibliothèque de Versailles Assemble de la Bibliothèque de Versailles Assemble des luciones A Tangente 32 Assemble des luciones des amis de la Bibliothèque de Versailles Assemble des luciones des amis de la Bibliothèque de Versailles Assemble des luciones des amis de la Bibliothèque de Versailles Assemble des luciones des amis de la Bibliothèque de Versailles Assemble des luciones des amis de la Bibliothèque de Versailles Assemble des amis de l'orgue de Versailles et de sa région Assemble des Ateliers d'artistes versaillais Assemble des des des des des des des des des de	850 400 400 400 300 2 500 200 800 200 700 950 200 1 233 950 1 42:
Association des amis de la bibliothèque Vauban Association des Naturalistes des Yvelines Acrole Généalogique de Versailles et des Yvelines Achant Libre Achant Libre Achant Libre Achant Achant Michel Achant Michel Aulture et cinéma Ansemble Jubilate Ansemble Marguerite Louise Ansemble Polyphonique de Versailles Acronale Saint Michel Australies Acronale Mélisande Azz à Versailles A Compagnie des lucioles A Lyriade - Chœur de Versailles A Maréchalerie A Tangente 32 A maréchalerie A Tangente 32 A mis de la Bibliothèque de Versailles A sa mis de la Bibliothèque de Versailles A teliers d'artistes versaillais A ses chemins de musique A telmins de musique A te	850 400 400 400 300 2 500 200 800 200 700 951 200 1 233 950 1 42: 951 200 500
Association des amis de la bibliothèque Vauban Association des Naturalistes des Yvelines Cercle Généalogique de Versailles et des Yvelines Chant Libre Chœur de Chambre de Versailles Chœur Laétitia de Notre-Dame de Versailles Chorale Saint Michel Culture et cinéma Ensemble Jubilate Ensemble Marguerite Louise Ensemble Polyphonique de Versailles Ensemble vocal Mélisande azz à Versailles a Compagnie des lucioles a Lyriade - Chœur de Versailles es amis de la Bibliothèque de Versailles es amis de la Bibliothèque de Versailles es amis de l'orgue de Versailles et de sa région es amis du musée Lambinet es Ateliers d'artistes versaillais es chemins de musique es Harmoniques es Petits Chanteurs de Saint Charles es es petits chanteurs de Saint François de Versailles	850 400 400 400 300 2 500 200 800 200 800 200 951 200 1 233 951 1 42: 950 500 500 500
Association des amis de la bibliothèque Vauban Association des Naturalistes des Yvelines Cercle Généalogique de Versailles et des Yvelines Chœur de Chambre de Versailles Chœur Laétitia de Notre-Dame de Versailles Chorale Saint Michel Culture et cinéma Ensemble Jubilate Ensemble Marguerite Louise Ensemble Polyphonique de Versailles Ensemble vocal Mélisande azz à Versailles a Compagnie des lucioles a Lyriade - Chœur de Versailles a Maréchalerie a Tangente 32 es amis de la Bibliothèque de Versailles es amis de l'orgue de Versailles et de sa région es amis du musée Lambinet es Ateliers d'artistes versaillais es chemins de musique es Harmoniques es Petits Chanteurs de Saint Charles es petits chanteurs de Versailles Maîtrise des Petits chanteurs de Versailles	850 400 400 400 300 2 500 200 800 200 800 200 1 233 950 1 424 956 200 500 500 700 2 100
Association des amis de la bibliothèque Vauban Association des Naturalistes des Yvelines Cercle Généalogique de Versailles et des Yvelines Chœur de Chambre de Versailles Chœur Laétitia de Notre-Dame de Versailles Chorale Saint Michel Culture et cinéma Ensemble Jubilate Ensemble Marguerite Louise Ensemble Polyphonique de Versailles Ensemble vocal Mélisande lazz à Versailles La Compagnie des lucioles La Lyriade - Chœur de Versailles La Tangente 32 Les amis de la Bibliothèque de Versailles Les amis de la Bibliothèque de Versailles Les Ateliers d'artistes versaillais Les chemins de musique Les Ateliers d'artistes versaillais Les Petits Chanteurs de Saint Charles Les petits Chanteurs de Saint François de Versailles Maîtrise des Petits chanteurs de Versailles Musiques à Versailles	850 400 400 400 300 2 500 200 800 200 800 700 950 1 429 950 200 500 500 700 2 100 2 200
Association des amis de la bibliothèque Vauban Association des Naturalistes des Yvelines Cercle Généalogique de Versailles et des Yvelines Chœur de Chambre de Versailles Chœur Laétitia de Notre-Dame de Versailles Chorale Saint Michel Culture et cinéma Ensemble Jubilate Ensemble Marguerite Louise Ensemble Polyphonique de Versailles Ensemble vocal Mélisande azz à Versailles a Compagnie des lucioles a Lyriade - Chœur de Versailles a Maréchalerie a Tangente 32 Les amis de la Bibliothèque de Versailles Les amis de la Bibliothèque de Versailles Les amis de musée Lambinet Les Ateliers d'artistes versaillais Les chemins de musique Les Harmoniques Les Petits Chanteurs de Saint Charles Les petits chanteurs de Saint François de Versailles Musique et handicap 78	850 400 400 400 300 2 500 200 800 800 200 700 950 1 423 950 200 500 500 700 2 100 2 100
Association des amis de la bibliothèque Vauban Association des Naturalistes des Yvelines Cercle Généalogique de Versailles et des Yvelines Chant Libre Chœur de Chambre de Versailles Chœur Laétitia de Notre-Dame de Versailles Chorale Saint Michel Culture et cinéma Ensemble Jubilate Ensemble Marguerite Louise Ensemble Polyphonique de Versailles Ensemble vocal Mélisande lazz à Versailles Laz à Versailles La Lyriade - Chœur de Versailles Les amis de la Bibliothèque de Versailles Les amis de la Bibliothèque de Versailles Les amis de l'orgue de Versailles et de sa région Les amis du musée Lambinet Les Ateliers d'artistes versaillais Les chemins de musique Les Harmoniques Les Petits Chanteurs de Saint Charles Les petits chanteurs de Saint Charles Les petits chanteurs de Saint François de Versailles Musique et handicap 78 Résonnances lyriques Société de l'orchestre de l'académie de Versailles	856 400 400 400 400 300 2 500 200 800 800 200 700 956 200 1 233 955 200 500 700 2 10
Association chorale de Porchefontaine Association des amis de la bibliothèque Vauban Association des Naturalistes des Yvelines Cercle Généalogique de Versailles et des Yvelines Choeur de Chambre de Versailles Choeur Laétitia de Notre-Dame de Versailles Choeur de Jubilate Choeur de Jubilate Choeur de Versailles Choeur de Versaille	450 855 400 400 400 400 300 2 500 200 800 200 800 200 700 956 200 1 236 956 200 500 700 2 100 2 100 2 200 2 200 2 200 3 3 3 4 5 5 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6

Chapitre 923 321 Nature 6574 Acquisitions des collections ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 Chapitre 9240 et 92414 Nature 6574 Associations Sportives ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE ASSOCIATION BENEFICIAIRE AS	Chapitre 9233 Nature 6574 <u>Encouragement aux sociétés culturelles</u>	
Chapitre 923 321 Nature 6574 Acquisitions des collections ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 Culture et bibliothèque pour tous Chapitre 9240 et 92414 Nature 6574 Association Sportive Versailles Jussieu Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ACCOMPAGE Versailles 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Proposition 2019
ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 Chapitre 9240 et 92414 Nature 6574 Associations Sportives Chapitre 9240 et 92414 Nature 6574 Associations Sportives ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE ASSOCIATION BENEFICIAIRE ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE ASSOCIATION BENEFICIAIRE ASSO	Centre de musique baroque	90 000
ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 Chapitre 9240 et 92414 Nature 6574 Associations Sportives Chapitre 9240 et 92414 Nature 6574 Associations Sportives ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE ASSOCIATION BENEFICIAIRE ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE ASSOCIATION BENEFICIAIRE ASSO		
ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 Chapitre et bibliothèque pour tous 800 Chapitre 9240 et 92414 Nature 6574 Associations Sportives ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE 9, 00 Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE 9, 00 Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE 9, 00 Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE 9, 00 Proposition 2019 ACCOMPAGNET STATE CALL de Versailles 10 ACCOMPAGNET STATE CALL DE C	Chapitre 923 321 Nature 6574	
Chapitre 9240 et 92414 Nature 6574 Associations Sportives ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE ASSOCIATION B	Acquisitions des collections	
Chapitre 9240 et 92414 Nature 6574 Associations Sportives ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE ASSOCIATION B	ASSOCIATION RENEFICIAIRE	Proposition 2019
ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Culture et bibliothèque pour tous	8 00
ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE		
Association Sportive Versailles Jussieu Gerole d'Escrime Versailles Jussieu Gerole d'Escrime Versailles Porchefontaine Club Cyclotouriste Versailles-Porchefontaine Club Sportif et des Loisirs Gendammerie de Satory (C.S.L.G.S.) du G.B. de Gendammerie debile Club Sportif et des Loisirs Gendammerie de Satory (C.S.L.G.S.) du G.B. de Gendammerie debile Cintente Le Chesnay Versailles 78 Basket Cintente Sportive Versailles 78 Basket Cintente Sportive Versailles 78 121 00 Cintente Sportive Versailles 70 100 City Sportive Versailles 70 100 City Club de Versailles 70 100 City Club Club 70 100 City Club 70 10		
Association Sportive Versailles Jussieu Gerole d'Escrime Versailles Jussieu Gerole d'Escrime Versailles Porchefontaine Club Cyclotouriste Versailles-Porchefontaine Club Sportif et des Loisirs Gendammerie de Satory (C.S.L.G.S.) du G.B. de Gendammerie debile Club Sportif et des Loisirs Gendammerie de Satory (C.S.L.G.S.) du G.B. de Gendammerie debile Cintente Le Chesnay Versailles 78 Basket Cintente Sportive Versailles 78 Basket Cintente Sportive Versailles 78 121 00 Cintente Sportive Versailles 70 100 City Sportive Versailles 70 100 City Club de Versailles 70 100 City Club Club 70 100 City Club 70 10	ASSOCIATION RENEFICIAIRE	Proposition 2019
Deroit of Escrime Versaillas 6 00		9 00
Ditab Cyclotouriste Versailles 70	Cercle d'Escrime Versaillais	6 00
Dub Hippique de Versailles 10 86		37 500
Dub Sportif et des Loisirs Gendarmerie de Satory (C.S.L.G.S.) du G.B. de Gendarmerie Mobile Intente Le Chesnay Versailles 78 Basket 78 00 Intente Sportive Versaillaise 34 22 11 Scalade Club de Versailles 78 121 01 Trisellis Club Versailles 78 121 01 Trisellis Club Versailles 78 121 01 Iudo Ju Jitsu Karaté Club de Versailles 92 12 Iudo Self Défense Versailles 93 12 00 Iudo Ju Jitsu Karaté Club de Versailles 93 00 Iudo Ju Jitsu Karaté Club de Versailles 93 00 Iudo Ju Jitsu Karaté Club de Versailles 93 00 Iudo Ju Jitsu Karaté Club de Versailles 93 00 Iudo Self Défense Versailles 93 00 Iudo Gelf Défense Versailles 93 00 Iudo Gelf Défense Versailles 93 00 Iudo Gera de Versailles 93 00 Iudo Grand Versailles 93 00 Iudo Grand Versailles 93 00 Iudo Grand Versailles 94 00 Iudo Grand Versailles 94 00 Iudo Grand Versailles 94 00 Iudo Grand Versailles 95 00 Iudo Grand Versailles 10 00 Iudo Grand Versailles 10 00 Iudo Grand Versailles 10 00 Iudo Grand Versailles 70 00 Iudo Grand Ve		75
Mobile Interte Le Chesnay Versailles 78 Basket Tribute Le Chesnay Versailles 78 Basket Interte Sportive Versailles 78 Basket Scalade Club de Versailles 78 Interte Sportive Versailles 78 Interte Sportive Versailles 78 Interte Sportive Versailles 78 Interte State St		10 80
Entente Le Chesnay Versaillaise 78 Basket Entente Sportive Versaillaise Sacialade Club de Versailles 78 Tresiel's Club Versailles 78 121 00 Tresiel's Club Versailles 78 Ludo Ju Jitsu Karaté Club de Versailles Judo Ju Jitsu Karaté Club de Versailles Judo Salf Défense Versailles Société de Natation de Versailles Chapitre 92422 nature 6574 Autres activités pour les jeunes Accompagner vers la Réussite les Parent et les Jeunes (A.R.P.E.J.) Colaireurs et éclaireuses israilles Goudes et socuts d'Europe Versailles rive gauche rive droite - Branche filles Societs et Guides de France Socuts et Guides de France Socuts et Guides de France ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 Association Relais Etoiles de Vie (A.R.E.V.) Association Relais Etoiles de Vie (A.R.E.V.) Association Valentin Haúy Sem Versailles Chapitre 92521 Nature 6574 Subventions à caractère social pour les personnes handicapées ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 Association Valentin Haúy GEM Versailles Les auxiliaires des aveugles Les Papillons blancs - Association des Parents et amis de Personnes handicapées mentales A.P.E.L. Sacriété de France 3 auxiliaires des Areugles	STATE OF THE PROPERTY OF THE P	95
Secalade Club de Versailles 34 20		70 00
Secalade Club de Versailles 78 121 07 121		
Frostial Club Versailles 78 Triselis Club Versailles 100 Loud ou Jitsu Karaté Club de Versailles 266 Ludo Self Défense Versailles 300 Rugby Club de Versailles 3700 Sporting Club de Versailles 3700 Fennis Club du Grand Versailles 4650 Fersailles Handi Sport Adapté 4650 Fersailles Handi Sport Adapté 5700 Fersailles Versailles Volley-Ball 7000 Chapitre 92422 nature 6574 Autres activités pour les jeunes 7000 Chapitre 92422 nature 6574 Autres activités pour les jeunes 7000 Chapitre 92422 nature 6574 Autres activités pour les jeunes 8000 Chapitre 92422 nature 6574 Autres activités pour les jeunes 8000 Chapitre 92422 nature 6574 Autres activités pour les jeunes 8000 Chapitre 92422 nature 6574 Autres activités pour les jeunes 8000 Chapitre 92422 nature 6574 Suides et scouts d'Europe Versailles rive gauche rive droite et Le Chesnay - Branche 3800 Guides et scouts d'Europe Versailles rive gauche rive droite et Le Chesnay - Branche 3800 Scouts et Guides de France 3000 Chapitre 92521 Nature 6574 Subventions à caractère social pour les personnes handicapées 8400 ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 Association Relais Etoiles de Vie (A.R.E.V.) 8500 ASSOCiation Beneficial Relais Etoiles de Vie (A.R.E.V.) 8700 Association Relais Etoiles Relais Etoiles		
Friselis Club Versailles Judo Ju Jitsu Karaté Club de Versailles Judo Ju Jitsu Karaté Club de Versailles Judo Self Défense Versailles Société de Natation de Natation de Société de Natation de Société de Natation de Société de Natation de Société de Natation de Nat		
Judo Self Défense Versailles To 00 Chugby Club de Versailles Société de Natation de Versailles Sporting Club de Versailles Sporting Club de Versailles Tennis de Table Tennis Club du Grand Versailles Sporting Sporti		1 00
Rugby Club de Versailles 70 00 Société de Natation de Versailles 37 00 Société de Natation de Versailles 112 Fennis Club du Grand Versailles 19 88 Jnion Athlétique de Versailles 19 88 Jrion Athlétique de Versailles 15 Jrion Athlétique de Versailles 15 Jersailles Handis Sport Adapté 57 Jersailles Handball Club 30 00 Jersailles Triathlon 11 5 Jersailles Triathlon 11 5 Chapitre 92422 nature 6574 Autres activités pour les jeunes ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 Accompagner vers la Réussite les Parent et les Jeunes (A.R.P.E.J.) 20 Eclaireurs et éclaireuses israélites 30 Guides et scouts d'Europe Versailles rive gauche rive droite - Branche filles 30 Guides et scouts d'Europe Versailles rive gauche rive droite et Le Chesnay - Branche garçons 3 Randscouts et Randguides 3 Scouts et Guides de France 3 Scouts et Guides de France 3 Scouts Unitaires des Yvelines 8 Chapitre 92521 Nature 6574 Subventions à caractère social pour les personnes handicapées 8 ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE 9 ASSOCIATION BENEFICIAIRE 9 ASSOCIATION BENEFICIAIRE 9		2 65
Société de Natation de Versailles Sporting Club de Versailles Tennis de Table Fennis Club du Grand Versailles Sporting Club du Grand Versailles Jennis Club du Grand Versailles Jennis Club du Grand Versailles Jensies Club du Grand Versailles Jensies Club du Grand Versailles Jersailles Handi Sport Adapté Jersailles Handi Sport Adapté Jersailles Handi Sport Adapté Jersailles Handi Sport Adapté Jersailles Volley-Ball Jersailles Volley-Ball Toto Chapitre 92422 nature 6574 Autres activités pour les jeunes ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 Accompagner vers la Réussite les Parent et les Jeunes (A.R.P.E.J.) Suides et scouts d'Europe Versailles rive gauche rive droite - Branche filles Guides et scouts d'Europe Versailles rive gauche rive droite et Le Chesnay - Branche Jarçons Randscouts et Randguides Scouts et Guides de France Scouts Unitaires des Yvelines Chapitre 92521 Nature 6574 Subventions à caractère social pour les personnes handicapées ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 Association Relais Etoiles de Vie (A.R.E.V.) Association Valentin Haüy GEM Versailles Les Papillons blancs - Association des Parents et amis de Personnes handicapées mentales A.P.E.I. Paralysés de France	ludo Self Défense Versailles	3 00
Sporting Club de Versailles Tennis de Table 11 20 Fennis Club du Grand Versailles 9 80 Versailles Handi Sport Adapté Versailles Handball Club Versailles Handball Club Versailles Triathlon Versailles Volley-Ball Chapitre 92422 nature 6574 Autres activités pour les jeunes Chapitre 92422 nature 6574 Autres activités pour les jeunes ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 Accompagner vers la Réussite les Parent et les Jeunes (A.R.P.E.J.) Colaireurs et éclaireuses israëlites Guides et scouts d'Europe Versailles rive gauche rive droite - Branche filles Guides et scouts d'Europe Versailles rive gauche rive droite et Le Chesnay - Branche garçons Randscouts et Randguides Scouts et Guides de France 3 00 Chapitre 92521 Nature 6574 Subventions à caractère social pour les personnes handicapées ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE ASSOCIATI	Rugby Club de Versailles	70 00
Fennis Club du Grand Versailles 46 50 Jnion Athlétique de Versailles 46 50 Versailles Handis Sport Adapté 57 7 Versailles Handball Club 30 00 Versailles Triathlon 11 50 Versailles Volley-Ball 70 00 Chapitre 92422 nature 6574 Autres activités pour les jeunes ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 Accompagner vers la Réussite les Parent et les Jeunes (A.R.P.E.J.) 200 Eclaireurs et éclaireuses israélites 66 Guides et scouts d'Europe Versailles rive gauche rive droite - Branche filles 30 00 Guides et scouts d'Europe Versailles rive gauche rive droite et Le Chesnay - Branche 38 00 Guides et scouts d'Europe Versailles rive gauche rive droite et Le Chesnay - Branche 38 00 Guides et scouts d'Europe Versailles rive gauche rive droite et Le Chesnay - Branche 39 00 Scouts et Guides de France 30 00 Scouts et Guides de France 30 00 Scouts Unitaires des Yvelines 84 40 Chapitre 92521 Nature 6574 Subventions à caractère social pour les personnes handicapées ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 Association Relais Etoiles de Vie (A.R.E.V.) 8 Association Valentin Haüy 9 GEM Versailles 40 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00	Société de Natation de Versailles	37 00
Fennis Club du Grand Versailles 46 50 Jnion Athlétique de Versailles 46 50 Versailles Handis Sport Adapté 57 7 Versailles Handball Club 30 00 Versailles Triathlon 11 50 Versailles Volley-Ball 70 00 Chapitre 92422 nature 6574 Autres activités pour les jeunes ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 Accompagner vers la Réussite les Parent et les Jeunes (A.R.P.E.J.) 200 Eclaireurs et éclaireuses israélites 66 Guides et scouts d'Europe Versailles rive gauche rive droite - Branche filles 30 00 Guides et scouts d'Europe Versailles rive gauche rive droite et Le Chesnay - Branche 38 00 Guides et scouts d'Europe Versailles rive gauche rive droite et Le Chesnay - Branche 38 00 Guides et scouts d'Europe Versailles rive gauche rive droite et Le Chesnay - Branche 39 00 Scouts et Guides de France 30 00 Scouts et Guides de France 30 00 Scouts Unitaires des Yvelines 84 40 Chapitre 92521 Nature 6574 Subventions à caractère social pour les personnes handicapées ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 Association Relais Etoiles de Vie (A.R.E.V.) 8 Association Valentin Haüy 9 GEM Versailles 40 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00		11 20
Union Athlétique de Versailles 46 50 Versailles Handi Sport Adapté 57 70 Versailles Handi Sport Adapté 30 00 00 Versailles Handi Sport Adapté 30 00 00 Versailles Triathlon 111 55 70 Versailles Triathlon 111 55 70 Versailles Volley-Ball 7 00 111 50 Versailles Volley-Ball 8 Proposition 2019 111 50 Versailles is parent et les Jeunes (A.R.P.E.J.) 20 111 50 Versailles israëlites 6 60 111 50 Versailles rive gauche rive droite - Branche filles 30 00 111 50 Versailles rive gauche rive droite et Le Chesnay - Branche garçons 8 20 Versailles rive gauche rive droite et Le Chesnay - Branche garçons 20 Versailles rive gauche rive droite et Le Chesnay - Branche garçons 20 Versailles 20 Versaill		9 80
Versailles Handball Club Versailles Triathlon Versailles Volley-Ball Chapitre 92422 nature 6574 Autres activités pour les jeunes ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 Accompagner vers la Réussite les Parent et les Jeunes (A.R.P.E.J.) Eclaireurs et éclaireuses israëlites Guides et scouts d'Europe Versailles rive gauche rive droite - Branche filles Guides et scouts d'Europe Versailles rive gauche rive droite et Le Chesnay - Branche garçons Randscouts et Randguides Scouts et Guides de France Scouts Unitaires des Yvelines ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 Association Relais Etoiles de Vie (A.R.E.V.) Association Relais Etoiles de Vie (A.R.E.V.) Association des donneurs de voix - Bibliothèque sonore Association Valentin Haüy GEM Versailles Les Papillons blancs - Association des Parents et amis de Personnes handicapées mentales A.P.E.I. Paralysés de France 30 00	Union Athlétique de Versailles	46 50
Versailles Triathlon Versailles Volley-Ball Chapitre 92422 nature 6574 Autres activités pour les jeunes ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 Accompagner vers la Réussite les Parent et les Jeunes (A.R.P.E.J.) Eclaireurs et éclaireuses israëlites Guides et scouts d'Europe Versailles rive gauche rive droite - Branche filles Guides et scouts d'Europe Versailles rive gauche rive droite et Le Chesnay - Branche garçons Randscouts et Randguides Scouts et Guides de France Scouts Unitaires des Yvelines ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition Valme la Vie" Association Relais Etoiles de Vie (A.R.E.V.) Association Valme la Vie" Association Valentin Haüy GEM Versailles Les auxiliaires des aveugles Les Papillons blancs - Association des Parents et amis de Personnes handicapées proposition 2019 Subventions à caractère social pour les personnes handicapées Bernalysés de France Subvention des Parents et amis de Personnes handicapées Bernalysés de France	Versailles Handi Sport Adapté	5 70
Chapitre 92422 nature 6574 Autres activités pour les jeunes ASSOCIATION BENEFICIAIRE Accompagner vers la Réussite les Parent et les Jeunes (A.R.P.E.J.) Colaireurs et éclaireuses israëlites Guides et scouts d'Europe Versailles rive gauche rive droite - Branche filles Guides et scouts d'Europe Versailles rive gauche rive droite et Le Chesnay - Branche garçons Randscouts et Randguides Scouts et Guides de France Chapitre 92521 Nature 6574 Subventions à caractère social pour les personnes handicapées ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 Association Relais Etoiles de Vie (A.R.E.V.) Association des donneurs de voix - Bibliothèque sonore Association Valentin Haüy GEM Versailles Les auxiliaires des aveugles Les Papillons blancs - Association des Parents et amis de Personnes handicapées proposition 2019 70 71 72 73 74 75 76 77 77 77 78 78 78 78 78 79 79	Versailles Handball Club	30 00
Chapitre 92422 nature 6574 Autres activités pour les jeunes ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 Accompagner vers la Réussite les Parent et les Jeunes (A.R.P.E.J.) Eclaireurs et éclaireuses israëlites Guides et scouts d'Europe Versailles rive gauche rive droite - Branche filles Guides et scouts d'Europe Versailles rive gauche rive droite et Le Chesnay - Branche garçons Randscouts et Randguides Scouts et Randguides Scouts Unitaires des Yvelines Chapitre 92521 Nature 6574 Subventions à caractère social pour les personnes handicapées ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 ASSOCiation Relais Etoiles de Vie (A.R.E.V.) Association "Aime la Vie" Association Valentin Haüy GEM Versailles Les auxiliaires des aveugles Les Papillons blancs - Association des Parents et amis de Personnes handicapées 5 Heralysés de France 3 Chapitre 92521 Nature 6574 Subventions à caractère social pour les personnes handicapées 3 ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 8 ASSOCIATION		11 50
Association Relais Etoiles de Vie (A.R.E.V.) Association Beneficialre Chapitre 92521 Nature 6574 Subventions à caractère social pour les personnes handicapées Association Valentin Haüy GEM Versailles Association Valentin Haüy GEM Versailles Association des deneus de voix - Bibliothèque sonore Association Valentin Haüy GEM Versailles Association des deneus de voix - Bibliothèque stamis de Personnes handicapées Subventions à caractère sociation des Parents et amis de Personnes handicapées Subventions blancs - Association des Parents et amis de Personnes handicapées Subventions blancs - Association des Parents et amis de Personnes handicapées Subventions blancs - Association des Parents et amis de Personnes handicapées Subventions blancs - Association des Parents et amis de Personnes handicapées Subventions blancs - Association des Parents et amis de Personnes handicapées Subventions blancs - Association des Parents et amis de Personnes handicapées Subventions blancs - Association des Parents et amis de Personnes handicapées Subventions blancs - Association des Parents et amis de Personnes handicapées Subventions blancs - Association des Parents et amis de Personnes handicapées Subventions 2019 Association Parents et amis de Personnes handicapées Subventions 2019 Association Parents et amis de Personnes handicapées Subventions 2019 Association Parents et amis de Personnes handicapées Subventions 2019 Association Parents et amis de Personnes handicapées Subventions 2019 Association Parents 2019 Associat	Versailles Volley-Ball	7 00
ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 Accompagner vers la Réussite les Parent et les Jeunes (A.R.P.E.J.) 200 Eclaireurs et éclaireuses israëlites 6 Guides et scouts d'Europe Versailles rive gauche rive droite - Branche filles 3 00 Guides et scouts d'Europe Versailles rive gauche rive droite et Le Chesnay - Branche garçons Randscouts et Randguides 3 Scouts et Guides de France 3 00 Scouts Unitaires des Yvelines 44 Chapitre 92521 Nature 6574 Subventions à caractère social pour les personnes handicapées ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 Association "Aime la Vie" 7 Association des donneurs de voix - Bibliothèque sonore 9 Association Valentin Haüy 9 GEM Versailles 9 Les auxiliaires des aveugles 1 Les Papillons blancs - Association des Parents et amis de Personnes handicapées 1 Franche 1 Franche 1 Branche 1 Proposition 2019 Proposition 2019 Scouts Unitaires des des viec (A.R.E.V.) 8 Association Valentin Haüy 9 GEM Versailles 3 Les Papillons blancs - Association des Parents et amis de Personnes handicapées 1 Branche 2019 Franche 2019		
Accompagner vers la Réussite les Parent et les Jeunes (A.R.P.E.J.) Eclaireurs et éclaireuses israëlites Guides et scouts d'Europe Versailles rive gauche rive droite - Branche filles 3 00 Guides et scouts d'Europe Versailles rive gauche rive droite et Le Chesnay - Branche garçons Randscouts et Randguides Scouts et Guides de France Scouts Unitaires des Yvelines Chapitre 92521 Nature 6574 Subventions à caractère social pour les personnes handicapées ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 Association Relais Etoiles de Vie (A.R.E.V.) Association "Aime la Vie" Association Valentin Haüy GEM Versailles Les Papillons blancs - Association des Parents et amis de Personnes handicapées mentales A.P.E.I. Paralysés de France	Autres activités pour les jeunes	
Accompagner vers la Réussite les Parent et les Jeunes (A.R.P.E.J.) Eclaireurs et éclaireuses israëlites Guides et scouts d'Europe Versailles rive gauche rive droite - Branche filles 3 00 Guides et scouts d'Europe Versailles rive gauche rive droite et Le Chesnay - Branche garçons Randscouts et Randguides Scouts et Guides de France Scouts Unitaires des Yvelines Chapitre 92521 Nature 6574 Subventions à caractère social pour les personnes handicapées ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 Association Relais Etoiles de Vie (A.R.E.V.) Association "Aime la Vie" Association Valentin Haüy GEM Versailles Les Papillons blancs - Association des Parents et amis de Personnes handicapées mentales A.P.E.I. Paralysés de France		
Eclaireurs et éclaireuses israëlites Guides et scouts d'Europe Versailles rive gauche rive droite - Branche filles Guides et scouts d'Europe Versailles rive gauche rive droite et Le Chesnay - Branche garçons Randscouts et Randguides Scouts et Guides de France Scouts Unitaires des Yvelines Chapitre 92521 Nature 6574 Subventions à caractère social pour les personnes handicapées ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 Association Relais Etoiles de Vie (A.R.E.V.) Association des donneurs de voix - Bibliothèque sonore Association Valentin Haüy GEM Versailles Les auxiliaires des aveugles Les Papillons blancs - Association des Parents et amis de Personnes handicapées mentales A.P.E.I. Paralysés de France		
Guides et scouts d'Europe Versailles rive gauche rive droite - Branche filles Guides et scouts d'Europe Versailles rive gauche rive droite et Le Chesnay - Branche garçons Randscouts et Randguides Scouts et Guides de France Scouts Unitaires des Yvelines Chapitre 92521 Nature 6574 Subventions à caractère social pour les personnes handicapées ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 Association Relais Etoiles de Vie (A.R.E.V.) Association "Aime la Vie" Association Valentin Haüy GEM Versailles Les auxiliaires des aveugles Les Papillons blancs - Association des Parents et amis de Personnes handicapées mentales A.P.E.I. Paralysés de France 3 00 3 80 3 80 3 80 3 80 3 80 3 80 3 8	Eclaireurs et éclaireuses israëlites	60
Guides et scouts d'Europe Versailles rive gauche rive droite et Le Chesnay - Branche garçons Randscouts et Randguides Scouts et Guides de France Scouts Unitaires des Yvelines Chapitre 92521 Nature 6574 Subventions à caractère social pour les personnes handicapées ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 Association Relais Etoiles de Vie (A.R.E.V.) Association des donneurs de voix - Bibliothèque sonore Association Valentin Haüy GEM Versailles Les auxiliaires des aveugles Les Papillons blancs - Association des Parents et amis de Personnes handicapées mentales A.P.E.I. Paralysés de France 3 86 3 86 3 86 3 86 3 86 3 86 3 96 3 97 3 97 3 97 3 97 3 97 3 97 3 97 3 97 3 97 4 97 5	Guides et scouts d'Europe Versailles rive gauche rive droite - Branche filles	3 00
Randscouts et Randguides 30 Couts et Guides de France 30 De Scouts Unitaires des Yvelines 84 de Subventions à caractère social pour les personnes handicapées Association Relais Etoiles de Vie (A.R.E.V.)	Guides et scouts d'Europe Versailles rive gauche rive droite et Le Chesnay - Branche	3 00
Scouts et Guides de France Scouts Unitaires des Yvelines Chapitre 92521 Nature 6574 Subventions à caractère social pour les personnes handicapées ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 Association Relais Etoiles de Vie (A.R.E.V.) Association "Aime la Vie" Association des donneurs de voix - Bibliothèque sonore Association Valentin Haüy GEM Versailles Les auxiliaires des aveugles Les Papillons blancs - Association des Parents et amis de Personnes handicapées mentales A.P.E.I. Paralysés de France 3 00 8 44	garçons	
Chapitre 92521 Nature 6574 Subventions à caractère social pour les personnes handicapées ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 Association Relais Etoiles de Vie (A.R.E.V.) Association "Aime la Vie" Association des donneurs de voix - Bibliothèque sonore Association Valentin Haüy GEM Versailles Les auxiliaires des aveugles Les Papillons blancs - Association des Parents et amis de Personnes handicapées mentales A.P.E.I. Paralysés de France 8 44		30
Chapitre 92521 Nature 6574 Subventions à caractère social pour les personnes handicapées ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 Association Relais Etoiles de Vie (A.R.E.V.) Association "Aime la Vie" Association des donneurs de voix - Bibliothèque sonore Association Valentin Haüy 9 GEM Versailles Les auxiliaires des aveugles Les Papillons blancs - Association des Parents et amis de Personnes handicapées mentales A.P.E.I. Paralysés de France SSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 8 Proposition 2019 8 Proposition 2019 7 7 8 8 9 9 6 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9		***************************************
ASSOCIATION BENEFICIAIRE Proposition 2019 Association Relais Etoiles de Vie (A.R.E.V.) Association "Aime la Vie" Association des donneurs de voix - Bibliothèque sonore Association Valentin Haüy GEM Versailles Les auxiliaires des aveugles Les Papillons blancs - Association des Parents et amis de Personnes handicapées mentales A.P.E.I. Paralysés de France Proposition 2019 8 Proposition 2019 8 8 8 9 10 10 10 10 10 10 10 10 10	Source of interior destriction	0 10
ASSOCIATION BENEFICIAIRE Association Relais Etoiles de Vie (A.R.E.V.) Association "Aime la Vie" Association des donneurs de voix - Bibliothèque sonore Association Valentin Haüy GEM Versailles Les auxiliaires des aveugles Les Papillons blancs - Association des Parents et amis de Personnes handicapées mentales A.P.E.I. Paralysés de France Proposition 2019 8 8 8 8 8 9 10 10 10 10 10 10 10 10 10		
Association Relais Etoiles de Vie (A.R.E.V.) Association "Aime la Vie" Association des donneurs de voix - Bibliothèque sonore Association Valentin Haüy GEM Versailles Les auxiliaires des aveugles Les Papillons blancs - Association des Parents et amis de Personnes handicapées mentales A.P.E.I. Paralysés de France 8		
Association Relais Etoiles de Vie (A.R.E.V.) Association "Aime la Vie" Association des donneurs de voix - Bibliothèque sonore Association Valentin Haüy GEM Versailles Les auxiliaires des aveugles Les Papillons blancs - Association des Parents et amis de Personnes handicapées mentales A.P.E.I. Paralysés de France 8	ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Proposition 2019
Association "Aime la Vie" Association des donneurs de voix - Bibliothèque sonore Association Valentin Haüy GEM Versailles Les auxiliaires des aveugles Les Papillons blancs - Association des Parents et amis de Personnes handicapées mentales A.P.E.I. Paralysés de France 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7		85
Association Valentin Haüy GEM Versailles Les auxiliaires des aveugles Les Papillons blancs - Association des Parents et amis de Personnes handicapées mentales A.P.E.I. Paralysés de France	Association "Aime la Vie"	75
Association Valentin Haüy GEM Versailles Les auxiliaires des aveugles Les Papillons blancs - Association des Parents et amis de Personnes handicapées mentales A.P.E.I. Paralysés de France	Association des donneurs de voix - Bibliothèque sonore	95
Les auxiliaires des aveugles Les Papillons blancs - Association des Parents et amis de Personnes handicapées mentales A.P.E.I. Paralysés de France 3		95
Les Papillons blancs - Association des Parents et amis de Personnes handicapées mentales A.P.E.I. Paralysés de France		30
mentales A.P.E.I. Paralysés de France	recording to the control of the cont	30
mentales A.P.E.I. Paralysés de France		50
	Paralysés de France Union Nationale des Amis et Familles des Adultes Malades psychiques - UNAFAM	30

Chapitre 92524 Nature 6574 Autres aides sociales	
ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Proposition 2019
Accueil et Soutien des Familles Immigrées et Réfugiées (A.S.F.I.R.)	57
Aide aux insuffisants respiratoires au Cambodge	50
Association Culturelle, Educative et de loisir (A.C.E.L.) Sainte-Bernadette	2 50
Association Culture et Loisirs Versailles Montreuil	66
Association Sportive Versailles Jussieu	4 50
Bal en soir	50
Enfance partenariat Vietnam	50
Esprit Ludique	60
Centre Huit	1 70
Charlemagne	70
France Bénévolat	90
Journal de Porchefontaine - L'Echo des Nouettes	28
_a Farandole	30
es amis de l'écho du quartier	2 40
Les amis de Cathédrale Saint-Louis	1 70
Ludothèque	14 70
Profession Sport et Vie associative 78	5 00
Réseau d'échanges de savoirs de Porchefontaine	90
Signes et moi	20
Soutien à l'Initiative Privée pour l'Aide à la Reconstruction (S.I.PA.R.)	90
UFC Que choisir	60
Versailles Afrique Versailles Swing Danse	50 80
versalies Swing Danse	1 80
Chapitre 92524 Nature 6574	
Autres aides sociales en faveur des personnes en difficulté	
ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Proposition 2019
Association pour la rénovation et l'amélioration du logement	90
ATD Quart-Monde	80
Croix Rouge	1 80
Halte Saint Vincent	38
Ordre de Malte	50
Réseau Interdépartemental de Versailles et des ses environs - RIVE	90
Secours Catholique	4 50
Secours Populaire	90
SOS Accueil	2 70
SOS Victimes	1 50
Chapitre 92524 Nature 6574	
Autres aides sociales santé publique et soins	
ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Proposition 2019
ARTZ Action Culturelle Alzheimer	. 80
ASP Yvelines "Association Soins Palliatifs"	1 40
Association pour la visite des malades dans les milieux hospitaliers (AVMEH)	50
Médecins de rue	3 00
Epsilon	50
Rivage	1 50
Chapitre 9261 Nature 6574	
Autres aides sociales en faveur des personnes âgées	1
ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Proposition 2019
Donner Recevoir	80
Ensemble 2 Générations	1 80
France Alzheimer Yvelines	2 00
	90
Les petits frères des pauvres	
Les petits frères des pauvres Versailles Portage	14 40
Versailles Portage Chapitre 9261 Nature 6574	

Chapitre 9263 Nature 6574 <u>Aides à la famille</u>	
ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Proposition 2019
Aide Familiale à Domicile - AFAD	900
Aide aux mères et familles des Yvelines - AMFDY	900
Association "CAP MARIAGE"	500
Association de Défense des Familles et de l'Individu - ADFI	300
Association Familiale Catholique de Versailles et Environs - AFC	1 200
Association Jonathan Pierres Vivantes	190
Horizon 78	500
Mouvement mondial des Mères / make mothers matter	1 000
SOS Urgences Mamans Union Départementale des Associations Familales 78 - UDAF	300 600
Chapitre 9272 Nature 6574 Aides au Logement	
ASSOCIATION BENEFICIAIRE Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes de la région de Versailles et ses	Proposition 2019
environs - CLLAJ Habitat et humanisme	3 000
Solidarités Nouvelles pour le Logement Yvelines - SNLY	3 500
Chapitre 92833 Nature 6574 Préservation du milieu naturel	
ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Proposition 2019
Les Amis des Forêts de Versailles et Fausses Reposes	190
Chapitre 9290 Nature 6574 Aides à l'emploi	
ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Proposition 2019
Solidarité coordination Yvelines - SCY	8 690
Chapitre 9294 Nature 6574.33 et 6574.34 Aides au commerce	
ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Proposition 2019
Union Versaillaise du Commerce de l'Industrie et de l'Artisanat (U.V.C.I.A.)	25 000
Versailles Portage	14 000
Budget primitif 2018 - Budget principal (\	/ille)
Chapitre 92524 Nature 6574	
Autres aides sociales santé publique et soins	
ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Proposition 2018
Centre de soins des Petits-Bois	50 000
Chanitra 9222 Natura 6749	
Chapitre 9222 Nature 6748 <u>Enseignement du deuxième degré</u>	
ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Proposition 2018
Foyer socio-éducatif du collège Jean-Philippe Rameau	50
Association AFIPE	50

2018.12.160 - ANNEXE



STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC

Présentés au Conseil communautaire du 4 décembre 2018 et fixés par arrêté inter-préfectoral n° XX du XX

Préambule

Titre I: Dispositions générales

Article 1 - Dénomination

Article 2 - Périmètre

Article 3 - Objet

Article 4 - Compétences Article 5 - Siège

Article 6 - Durée

Article 7 - Modifications de la composition et du fonctionnement

Titre II: Instances

Chapitre 1: Le Conseil communautaire

Article 8 - Composition

Article 9 - Fonctionnement

Article 10 - Attributions

Chapitre 2 : Le Bureau

Article 11 - Compétences et composition

Chapitre 3 : Le Président et les vice-présidents

Article 12 - Le Président

Article 13 - Les Vice-présidents

Titre III : Dispositions financières et patrimoniales

Article 14 - Règles budgétaires et fiscales - régime fiscal

Article 15 - Ressources

Article 16 - Conditions financières et patrimoniales

Article 17 - Assurances

Préambule

- ✓ Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale;
- ✓ Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée portant réforme des collectivités territoriales ;
- ✓ Vu la loi nº 2012-1061 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération;
- ✓ Vu la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, municipaux et communautaires et modifiant le calendrier électoral;
- ✓ Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 68;
- ✓ Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L.5211-4-1 et les articles L.5211-5-1, L.5211-17, L.5211-18, L.5211-20, L.5216-1 et L.5216-5;
- ✓ Vu l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2002 portant création de la Communauté de communes du Grand Parc;
- ✓ Vu l'arrêté interpréfectoral du 14 novembre 2003 portant extension du périmètre de la Communauté de communes du Grand Parc à la commune de Bièvres;
- ✓ Vu l'arrêté interpréfectoral du 10 mai 2005 relatif à l'extension de compétences de la communauté de communes du Grand Parc;
- ✓ Vu l'arrêté interpréfectoral du 29 décembre 2006 portant extension du périmètre de la communauté de communes du Grand Parc à la commune de Bois d'Arcy;
- √ Vu l'arrêté interpréfectoral du 29 décembre 2006 portant modification du nom de la Communauté de communes du « Grand Parc » en Communauté de communes de « Versailles Grand Parc » ;
 - Vu l'arrêté interpréfectoral du 24 août 2009 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Versailles Grand Parc relative à l'extension des compétences ;
- ✓ Vu l'arrêté interpréfectoral du 24 août 2009 portant extension des compétences de la communauté de communes de Versailles Grand Parc;
- ✓ Vu l'arrêté interpréfectoral du 17 décembre 2009 portant transformation de la Communauté de communes de Versailles Grand Parc en Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2010 ;
- ✓ Vu l'arrêté interpréfectoral du 17 décembre 2010 autorisant l'adhésion des communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin à la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP);
- ✓ Vu l'arrêté interpréfectoral du 15 novembre 2012 autorisant l'adhésion de la commune de Châteaufort à la CAVGP au 1er janvier 2013 ;
- ✓ Vu l'arrêté interpréfectoral du 19 décembre 2012 portant définition du périmètre de la CAVGP étendu aux communes de Bougival, La Celle-Saint-Cloud et du Chesnay ;
- ✓ Vu l'arrêté interpréfectoral n°2013148-0005 du 28 mai 2013 portant modification du périmètre de la CAVGP étendu aux communes de Bougival, la Celle-Saint-Cloud et Le Chesnay ;
- ✓ Vu l'arrêté interpréfectoral n°2013298-0008 du 25 octobre 2013 constatant la composition du Conseil communautaire de la CAVGP à compter du renouvellement général des conseils municipaux des 23 et 31 mars 2014 ;
- ✓ Vu l'arrêté interpréfectoral n°2013318-0005 du 14 novembre 2013 portant rectification d'une erreur matérielle contenue dans l'arrêté n°2013298-0008 constatant la composition du CAVGP à compter du renouvellement général des conseils municipaux des 23 et 30 mars 2014 ;
- ✓ Vu l'arrêté interpréfectoral n°2015-226-005 du 14 août 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc relative à l'adhésion des communes de Bougival, la Celle Saint-Cloud et le Chesnay à la CAVGP au 1er janvier 2014, à l'extension de compétences en matière d'Habitat et au changement d'adresse du siège au 6 avenue de Paris à Versailles ;
- ✓ Vu l'arrêté 2015-299-001 du 26 octobre 2015 portant extension du périmètre de la CAVGP à la commune de Vélizy-Villacoublay ;
- ✓ Vu le Schéma régional de coopération intercommunal en vigueur ;
- ✓ Vu l'accord local de la CAVGP entré en vigueur au 1^{er} janvier 2016 ;
- ✓ Vu l'arrêté préfectoral n° 201-5352-304 du 18 décembre 2015 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la communautaire d'agglomération de VGP à compter du 1er janvier 2016 ;
- ✓ L'arrêté préfectoral n° 78-2018-11-29-005 du 29 novembre 2018 portant création de la commune nouvelle "Le Chesnay-Rocquencourt" par fusion des communes du Chesnay et de Rocquencourt.

ARTICLE 1er - DÉNOMINATION

La dénomination de la Communauté d'agglomération est « Versailles Grand Parc ».

ARTICLE 2 - PERIMETRE

A compter du 1^{er} janvier 2019, le périmètre de la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, d'un seul tenant et sans enclave, comprend le territoire des communes ci-après désignées :

- Bailly
- Bièvres
- Bois d'Arcy
- Bougival
- Buc
- Châteaufort
- Fontenay-le-Fleury
- Jouy-en-Josas
- Le Chesnay-Rocquencourt
- La Celle Saint-Cloud
- Les Loges-en-Josas
- Noisy-le-Roi
- Rennemoulin
- Saint-Cyr-l'École
- Toussus-le-Noble
- Vélizy-Villacoublay
- Versailles
- Viroflay

La Communauté d'agglomération ainsi formée entre les collectivités visées ci-dessus est régie par les présents statuts, par les lois et règlements en vigueur et notamment par les dispositions des articles L.5216-1 et suivants du CGCT.

La Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc peut procéder à l'extension de son périmètre, conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du CGCT.

Une commune peut se retirer de la Communauté d'agglomération dans les conditions prévues à l'article L.5211-19 du CGCT.

La dissolution de la Communauté d'agglomération est soumise aux dispositions des articles L.5216-9 et L.5216-10 du CGCT.

ARTICLE 3 - OBJET

La communauté d'agglomération est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes formant, à la date de sa création, un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave, autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants.

Ces communes s'associent au sein d'un espace de solidarité, en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc obéit, comme tous les établissements publics de coopération intercommunale, au double principe de spécialité fonctionnelle et territoriale ainsi qu'au principe d'exclusivité. Ainsi, à la différence des communes, départements et régions, elle ne dispose pas d'une vocation générale sur son territoire.

La communauté d'agglomération exerce à la place des communes qui la composent les compétences qu'elles lui ont transférées, soit de manière obligatoire ou optionnelles, conformément à l'article L.5216-5 du CGCT en vigueur, soit de leur propre gré.

Les compétences exercées par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, présentées cidessous et prévues à l'article L.5216-5 du CGCT, sont amenées à évoluer au gré des évolutions législatives.

Les compétences de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ci-dessous énoncées doivent être lues à la lumière des définitions d'intérêts communautaires, prévus par le Code général des collectivités territoriales, ainsi que des autres périmètres adoptés par délibération du Conseil communautaire. Ceux-ci sont compilés dans un tableau joint aux présents statuts.

I.- La communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences obligatoires suivantes :

1° En matière de développement économique :

- actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT d'intérêt communautaire (suppression de cet intérêt communautaire au 1^{er} janvier 2017);
- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt communautaire (suppression de cet intérêt communautaire au 1^{er} janvier 2017);
- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire (au 1^{er} janvier 2017);
- promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme (au 1^{er} janvier 2017);

Par dérogation au 1° du présent I, les communes touristiques érigées en stations classées de tourisme en application des articles L. 133-13 et L. 151-3 du Code du tourisme ou qui ont engagé, au plus tard le 1er janvier 2017, une démarche de classement en station classée de tourisme peuvent décider, par délibération prise avant cette date, de conserver l'exercice de la compétence " promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ".

2° En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

- schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale (sauf si opposition des communes membres, ce qui est le cas de Versailles Grand Parc au jour de l'adoption des présents statuts);
- création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire;
- organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même Code;

3° En matière d'équilibre social de l'habitat :

- programme local de l'habitat ;
- politique du logement d'intérêt communautaire ;
- actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire (en particulier les garanties d'emprunts et les aides aux bailleurs sociaux pour la construction de logements);
- réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;

La communauté d'agglomération est titulaire du droit de préemption urbain dans les périmètres fixés, après délibération concordante de la ou des communes concernées et par le conseil de communauté pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.

4° En matière de politique de la ville :

- élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville;
- animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- programmes d'actions définis dans le contrat de ville;

5° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement (au 1er janvier 2018);

6° En matière d'accueil des gens du voyage : création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° et 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage (compétence optionnelle qui deviendra compétence obligatoire au 1^{er} janvier 2017)

7° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés (compétence optionnelle qui deviendra compétence obligatoire au 1^{er} janvier 2017);

Au 1er janvier 2020, au plus tard, s'ajouteront les compétences obligatoires suivantes :

8°) Eau ;

9°) Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8;

10° Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L.2226-1.

8°) Assainissement (au 1er janvier 2020 au plus tard)

II. La communauté d'agglomération doit en outre exercer au lieu et place des communes au moins trois compétences optionnelles prévues par le Code général des collectivités territoriales.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a choisi d'exercer en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

1° Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; Et création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;

Lorsque la communauté d'agglomération exerce la compétence " création ou aménagement et entretien de voirie communautaire " et que son territoire est couvert par un plan de déplacements urbains, la circulation d'un service de transport collectif en site propre entraîne l'intérêt communautaire des voies publiques supportant cette circulation et des trottoirs adjacents à ces voies. Toutefois, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale peut, sur certaines portions de trottoirs adjacents, limiter l'intérêt communautaire aux seuls équipements affectés au service de transport collectif ;

2º Eau (sera une compétence obligatoire en 2020);

3° En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :

- lutte contre la pollution de l'air,
- lutte contre les nuisances sonores,
- soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

4° Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;

Lorsque l'exercice des compétences mentionnées aux I et II du présent article est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé par le conseil de la communauté d'agglomération à la majorité des deux tiers. Il est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétence. A défaut, la communauté d'agglomération exerce l'intégralité de la compétence transférée.

III - La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc exerce en outre, en lieu et place des communes membres, la compétence facultative suivante :

Gestion de la fourrière animale.

Ces attributions pourront être étendues dans les conditions prévues à l'article L.5211-17 du CGCT.

Les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice.

Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale.

ARTICLE 5 - SIÈGE

Le siège de la Communauté d'agglomération est fixé au 6, avenue de Paris, à Versailles.

ARTICLE 6 - DURÉE

Conformément à l'article L.5216-2 du CGCT, la Communauté d'agglomération est créée sans limitation de durée.

ARTICLE 7 - MODIFICATIONS STATUTAIRES

Les modalités de modification statutaires sont prévues par le Code général des collectivités territoriales et peuvent concerner les points suivants :

- Les modifications de périmètre
 - L'adhésion de nouveaux membres
 - Le retrait de communes
 - Les modifications de répartition des sièges
 - Les modifications relatives aux compétences
- La transformation d'EPCI
- La fusion d'EPCI
- La dissolution

Le projet de modification statutaire doit être adopté par la Communauté d'agglomération. La décision finale de modification statutaire est subordonnée à l'accord préalable des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Les modifications statutaires, notamment celles prévues à l'article L.5211-17 à -19 du CGCT, font l'objet d'un arrêté du représentant de l'État dans le département.

Titre II: LES INSTANCES

CHAPITRE 1^{ER}: Le Conseil communautaire

ARTICLE 8 - COMPOSITION

La communauté d'agglomération est administrée par un Conseil communautaire, organe délibérant composé de conseillers communautaires élus dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux (article L.5211-6 du CGCT) et selon une représentation par commune en fonction de l'accord local en vigueur.

8.1 Répartition du nombre de sièges

Les règles en vigueur relatives à la répartition du nombre de siège, notamment en cas d'accord local figurent à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

La répartition des sièges du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc entre les communes membres a fait l'objet d'un accord local adopté par l'ensemble des communes de l'intercommunalité.

Le nombre de sièges est ainsi fixé à 83.

Le nombre de délégués par commune est réparti comme suit :

-	Bailly	2 conseillers
-	Bièvres	2 conseillers
-	Bois d'Arcy	4 conseillers
-	Bougival	3 conseillers
-	Buc	2 conseillers
-	Châteaufort	1 conseiller
-	Fontenay-le-Fleury	4 conseillers
-	Jouy-en-Josas	3 conseilles
-	La Celle-Saint-Cloud	6 conseillers
-	Le Chesnay-Rocquencourt	10 conseillers
-	Les Loges-en-Josas	1 conseiller
-	Noisy-le-Roi	2 conseillers
-	Rennemoulin	1 conseiller
	-Rocquencourt	1 conseiller
_	Saint-Cyr-l'École	5 conseillers
-	Toussus-le-Noble	1 conseiller
-	Vélizy-Villacoublay	6 conseillers
-	Versailles	26 conseillers
-	Viroflay	4 conseillers
	TOTAL	83 conseillers

8.2 <u>Désignation des conseillers communautaires</u>

Les règles de désignations sont prévues par les articles L.5211-6 du CGCT en début de mandat et L.5211-6-2 en cours de mandat.

8.3 Durée du mandat des conseillers communautaires

L'article L.273-3 du Code électoral prévoit que les conseillers communautaires sont élus pour la même durée que les conseillers municipaux de la commune qu'ils représentent et renouvelés intégralement à la même date que ceux-ci dans les conditions prévues à l'article L. 227. Le mandat des conseillers est lié à celui du Conseil municipal de la commune dont il est issu.

8.4 <u>Indemnités et garanties accordées aux conseillers communautaires</u>

Les dispositions des articles L.5211-12, L.5216-4, L.5216-4-1 et R.5211-12 du CGCT relatives aux conditions d'exercice du mandat de membre du Conseil municipal sont applicables aux membres du Conseil de la communauté d'agglomération.

ARTICLE 9 - FONCTIONNEMENT

Les dispositions du chapitre 1^{er} du titre II du livre 1^{er} de la deuxième partie du CGCT relatives au fonctionnement du Conseil municipal sont applicables au fonctionnement du Conseil de la communauté d'agglomération en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre 1^{er} du livre II de la cinquième partie relative à la coopération locale (article L.5211-1 puis articles L.2121-8, L.2121-9, L.2121-11, L.2121-12 et L.2121-19 à L.2121-22 et L.2121-27-1).

Les règles de fonctionnement spécifiques à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sont prévues dans son règlement intérieur des assemblées, adopté par voie de délibération.

ARTICLE 10 - ATTRIBUTIONS

Le Conseil règle par ses délibérations les affaires relevant de la compétence de la communauté d'agglomération.

Il peut également émettre des motions sur tous les objets d'intérêt local.

Le Conseil de la communauté d'agglomération peut déléguer, en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, une partie de ses attributions au Bureau, au Président et aux vice-présidents à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances;
- 2) de l'approbation du compte administratif;
- 3) des dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 du Code général des collectivités territoriales ;
- 4) des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de la Communauté d'agglomération ;
- 5) de l'adhésion de la Communauté d'agglomération à un autre établissement public ;
- 6) de la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7) des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Les délibérations adoptées par le Conseil communautaire de Versailles Grand Parc viennent préciser les périmètres des délégations faites au Bureau et au Président.

Lors de chaque réunion du Conseil communautaire, le Président rend compte des décisions prises par délégation de l'organe délibérant.

CHAPITRE 2ème : Le Bureau

ARTICLE 11 - COMPETENCES ET COMPOSITION

Le Bureau de la communauté d'agglomération est une instance de débat entre ses membres afin de préparer et définir les objectifs et les modalités d'action de la politique communautaire. Il se réunit par ailleurs régulièrement pour exercer les attributions déléguées par le Conseil communautaire.

Le Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est composé d'un Président, de 15 Vice-présidents et de 3 autres membres.

Tous sont élus en son sein par le Conseil communautaire conformément aux dispositions des articles L.2122-4 à L.2122-17 du CGCT applicables au Président et aux Vice-présidents de la communauté d'agglomération.

ARTICLE 12 - PRÉSIDENT

Le Président est l'organe exécutif de la Communauté d'agglomération.

Il prépare et exécute les délibérations du Conseil et, à ce titre, il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes de la communauté d'agglomération.

Il est seul en charge de l'administration mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du Bureau. Il peut également déléguer celles-ci à certains agents de l'intercommunalité mentionnés dans l'article L.5211- 9 du CGCT.

Il peut se voir déléguer une partie des attributions du Conseil communautaire dans la limite des dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT (cf. article 8 ci-dessus).

ARTICLE 13 - VICE-PRÉSIDENTS

Les vice-présidents et les autres membres du Bureau n'ont pas d'attribution propre.

Toutefois, les vice-présidents peuvent se voir déléguer par arrêté du Président l'exercice d'une partie de ses fonctions sous sa surveillance et sa responsabilité.

Une nouvelle élection du Président conduit à une nouvelle élection des vice-présidents et des autres membres du bureau.

Les règles relatives à la détermination du nombre de vice-présidents pour la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se trouvent à l'article L.5211-10 du CGCT.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc compte 15 vice-présidents.

Titre III: DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET PATRIMONIALES

ARTICLE 14 - REGLES BUDGETAIRES ET COMPTABLES - REGIME FISCAL

Conformément à l'article L.5211-36 du CGCT, sous réserve des dispositions propres aux établissements publics de coopération intercommunale, les règles budgétaires et comptables applicables à la Communauté d'agglomération sont celles des communes définies au livre III de la deuxième partie dudit Code.

ARTICLE 15 - RESSOURCES

Les recettes de la Communauté d'agglomération comprennent notamment :

- les ressources fiscales mentionnées à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,
- le revenu des biens meubles ou immeubles de la Communauté d'agglomération,
- les sommes qu'elle perçoit des administrations publiques, associations ou particuliers en échange d'un service rendu,
- les subventions de l'État, de la région, du département, des communes ou de la Communauté européenne et toutes aides publiques,
- le produit des dons et legs,
- le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés,
- le produit des emprunts,
- toute autre recette autorisée.

ARTICLE 16 - CONDITIONS FINANCIÈRES ET PATRIMONIALES

Les droits et obligations des communes sont transférés à la Communauté d'agglomération à la date d'effet de la création dans les domaines de compétences visés à l'article 3 ci-dessus.

Le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date de ce transfert, conformément aux articles L.1321-1 à -5 du CGCT.

De même, la Communauté d'agglomération est substituée de plein droit dans tous les actes et délibérations de ces dernières.

ARTICLE 17 - ASSURANCES

Une assurance dommage aux biens garantit les bâtiments de la communauté de Versailles Grand Parc et leur contenu. Un contrat flotte automobile garantit les véhicules du parc automobile.

Une assurance en responsabilité civile est souscrite afin de garantir la Communauté d'agglomération, les élus, les employés et collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions.

Une protection juridique a également été souscrite.

des définitions d'intérêt communautaires et autres périmètres facultatifs pour la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, adoptés par les délibérations référencées ci-après :

Compétences concernées

Définition d'intérêt communautaire pour la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et autres périmètres adoptés

Développement économique

Définitions d'intérêts communautaires

D. 2010.02.02

- en ce qui concerne l'emploi, la communauté d'agglomération ne retient pas ce domaine comme étant d'intérêt communautaire;
- au titre du développement commercial, les missions suivantes sont d'intérêt communautaire :
 - des études relatives à l'urbanisme et à l'aménagement commercial et la participation à la commission départementale d'aménagement commercial;
 - le développement des spécificités commerciales que sont l'artisanat d'art et les commerces multiservices dans les petites communes :
 - les actions collectives de niveau intercommunal visant à renforcer et à défendre le commerce local.

D. 2017.01.12

d'approuver l'institution d'un office de tourisme intercommunal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sous forme associative et d'autoriser M. le Président à signer tout document s'y rapportant.

(Ce transfert concerne toutes les villes de Versailles Grand Parc à l'exception de la ville de Versailles, qui peut, suite à l'adoption de la loi Montagne maintenir son office de tourisme communal.)

Autres périmètres adoptés

D.2011.06.17

 déclare le secteur de Satory Ouest en zone d'activités économiques (ZAE), mixtes, d'intérêt communautaire.

D.2017.03.07

 adopte les termes du protocole d'accord entre la communauté d'agglomération de Versailles
 Grand Parc et la ville de Buc, relatif au transfert de compétence relatif à la gestion de la zone d'activité économique (ZAE) de Buc à l'Intercommunalité.

D.2014.06.12

- Création d'une société d'économie mixte patrimoniale dédiée au cluster « mobilités innovantes » à Versailles Satory.

Aménagement et organisation de la mobilité

Définitions d'intérêts communautaires

D. 2011.06.17

- ne déclare aucune zone d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire.

D. 2016.10.04

- précise la compétence de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc relative au transport et aux mobilités en intégrant la gestion des gares routières de Vélizy-Villacoublay et Lyautey – Versailles Rive-Gauche, au 1er octobre 2016 pour la gare routière de Vélizy-Villacoublay et au 1er janvier 2017 pour la gare routière de Versailles Rive-Gauche-Lyautey, venant ainsi compléter les statuts de Versailles Grand Parc;
- accepte le transfert au 1er octobre 2016 de la délégation de service public en cours relative à l'exploitation de la gare routière de Vélizy-Villacoublay.

D. 2018.06.15

 accepte la gestion de la future gare routière de Versailles Chantiers dans le cadre de la compétence « transport et organisation de la mobilité », complétant ainsi les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Autres périmètres adoptés

2017 - Délibérations des communes membres

- s'opposent au transfert de la compétence de leur ville en matière de PLU et de document d'urbanisme en tenant lieu (PSMV) à la CAVGP.

D. 2004.06.09

 décide de proposer un périmètre de plan local de déplacements comprenant les communes du Grand Parc et les communes de Bailly, Chateaufort, Le Chesnay, Les Clayes-sous-Bois et Vélizy-Villacoublay.

Equilibre social de l'habitat

Définitions d'intérêts communautaires

D. 2011.06.26

- propose de définir l'intérêt communautaire de la compétence obligatoire « équilibre de l'habitat » par les éléments suivants :
 - a. Au titre des politiques du logement :
 - La mise en place et l'animation d'un observatoire local de l'habitat ;
 - > La définition d'une programmation permettant de diversifier et d'accroître l'offre de logements sur le territoire, conformément au programme d'actions du PLHI;
 - > Accompagner les communes dans leurs démarches de développement de l'offre.
 - b. Au titre de l'action et des aides financières en faveur du logement social et du logement des personnes défavorisées ; soutien à la réalisation de logements sociaux et intermédiaires par le biais d'un subventionnement de la surcharge foncière et de la construction de logements PLAI et PLUS.

D.2015.02.01

- décide que la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc exerce de plein droit en lieu et place des communes membres les compétences obligatoires suivantes : (...)
 - 3° En matière d'équilibre social de l'habitat : (...) en particulier les garanties d'emprunt et les aides aux bailleurs sociaux pour la construction de logements (...).

Autres périmètres adoptés

D.2016.03.14

d'approuver le lancement de la procédure d'élaboration du programme local de l'habitat intercommunal pour la période 2018-2023 ;

D.2014.12.29

Règlement des demandes de garantie des bailleurs sociaux

Politique de la Ville

Autres périmètres adoptés

D.2010.02.02

propose de définir l'intérêt communautaire de la compétence obligatoire « politique de la ville » :

- · le soutien aux missions locales intercommunales ;
- la conduite des études relatives à un dispositif de vidéoprotection au sein de l'intercommunalité.

D.2010.07.07

propose de compléter l'intérêt communautaire de la compétence obligatoire « politique de la ville » au titre des dispositifs locaux de prévention de la délinquance par les éléments suivants

- i. élaboration, approbation et mise en oeuvre d'un schéma directeur de développement et de gestion de la vidéo protection;
- ii. acquisition, pose, branchement et maintenance des équipements de vidéo, de transmission, d'enregistrement et d'exploitation définis par le schéma directeur;
- iii. droits d'occupation, aménagement, gestion des locaux nécessaires à l'exercice de ces missions ;
- iv. gestion des réquisitions et droits d'accès ;
- v. déploiement des réseaux urbains de communications électroniques et services de communication audiovisuelle nécessaires au système de vidéoprotection.

D.2012.06.30

- approuve le projet de charte éthique de vidéoprotection

D. 2016.06.17

adopte le schéma directeur de la vidéoprotection 2016-2018 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

fixe la participation financière de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

- aux dépenses communales liées à l'extension du système de vidéoprotection, dans le cadre de ce schéma, à 10€ par habitant pour la commune de Vélizy-Villacoublay et à 30 € par habitant pour toutes les communes membres de Versailles Grand Parc au 1er janvier 2015 et ayant adhéré au programme de vidéoprotection;
- pour la création de centres de supervision urbains à 120 000 € HT (soit 144 000 € TTC) par centre dans la limite de 4 centres ;

Collecte et traitement des déchets des ménages

Autres périmètres adoptés

2018.06.16

- programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés PLPDMA 2018-2023

Voirie et parcs de stationnement

Définitions d'intérêts communautaires

D. 2010.12.14

- approuve la création/réhabilitation et la gestion du parking d'intérêt communautaire desservant la gare de Saint-Cyr-l'Ecole RER. Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

Autres périmètres adoptés

D.2012.04.12 : PCET

D.2018.06.20

-approuve le lancement de la procédure d'élaboration du plan climat air énergie territorial (PCAET) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, associant ses 19 communes membres.

Equipements culturels et sportifs

Définitions d'intérêts communautaires

Au titre de la culture

D.2009.09.01, D. 2011.03.17, D.2013.12.31, D.2015.06.25

décide de définir d'intérêt communautaire en matière de construction, d'aménagement, d'entretien et de gestion d'équipements culturels et sportifs :

- · Au titre des équipements culturels
 - la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des cinq écoles de musique ou conservatoires municipaux suivants :
 - l'école municipale de musique de la commune de Buc,
 - l'école municipale de musique de la commune de Jouy-en-Josas,
 - l'école de musique du conservatoire municipal de la commune de Rocquencourt.
 - le conservatoire à rayonnement régional (CRR) de la commune de Versailles,
 - le conservatoire municipal de musique et de danse de la commune de Viroflay ;
 - le versement de concours financiers liés au fonctionnement et à la gestion des cinq associations ci-dessous, identifiées par les communes comme exerçant la compétence enseignement musical :
 - · l'association « Ecole de musique » de la commune de Bièvres,
 - l'association « Jeunesse Arcisienne » de la commune de Bois d'Arcy pour sa section culturelle « Ecole de musique »,
 - l'association « Ecole de musique » de la commune de Fontenay-le-Fleury,
 - l'association « AMTL » (Association Musicale Toussus-Les Loges) de la commune de Toussus-le-Noble et de la commune des Loges en Josas ;
 - l'association « Ecole de musique et d'art dramatique » des communes de Bailly et de Noisy-le-Roi ;
 - l'association « Conservatoire de Bougival » de la commune de Bougival
 - I'« Association Artistique de La Celle Saint-Cloud carré des Arts » de la commune de La Celle Saint-Cloud,
 - les actions de coordination et de promotion de l'enseignement musical visant à favoriser son accès et sa diffusion sur l'ensemble du territoire ;
 - les actions de coordination et de promotion de l'enseignement de la danse et du théâtre dispensé dans le conservatoire à rayonnement régional de la commune de Versailles, le conservatoire municipal de musique et de danse de la commune de Viroflay et l'association « Amicale laïque » de la commune de Saint-Cyr-l'Ecole;
 - les partenariats associés à l'exercice des activités transférées conclus notamment avec des collectivités publiques ou des associations;
 - le soutien à de grands évènements visant à la diffusion de la culture sur l'ensemble du territoire.

D.2013.12.31

- adopte le projet de déclinaison de la charte communautaire appliquée à la culture

2018.06.12

- approuver le projet d'établissement du Conservatoire à rayonnement régional de Versailles Grand Parc pour la période 2018-2022.

Au titre des sports

D.2009.09.01

décide de définir d'intérêt communautaire en matière de construction, d'aménagement, d'entretien et de gestion d'équipements culturels et sportifs :

- Au titre des équipements sportifs :
- la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de boucles de circulations de loisirs définies dans le cadre du schéma communautaire pluriannuel intégrant les équipements associés (y compris le jalonnement, la signalétique et les supports de communication) et favorisant le développement des sports de nature, notamment des pistes de VTT et des pistes de loisirs équestres et pédestres;
- la promotion des initiatives et évènements à caractère sportif autour des boucles de circulations de loisirs ainsi que la mobilisation des acteurs économiques et associatifs pouvant intervenir dans le développement des sports de nature.

D.2006.06.14, D.2011.06.03, D.2013.12.21, D.2016.06.13

- adopte le schéma directeur des circulations douces de Versailles Grand Parc,
- adopte le projet de règlement relatif aux subventions accordées par Versailles Grand Parc pour

la réalisation d'itinéraires de circulations douces intercommunaux.

Dans le cadre du nouveau règlement, les principes de financement sont les suivants :

- > Itinéraires non urbains intégrés au schéma directeur
- o réalisation des tronçons sous maîtrise d'ouvrage de Versailles Grand Parc,
- maîtrise d'œuvre externalisée, via la passation d'un accord-cadre monoattributaire (appel d'offres restreint).
- attribution aux communes souhaitant conserver la maîtrise d'ouvrage des tronçons non urbains de fonds de concours couvrant l'intégralité du coût de l'aménagement cyclable, déduction faite des subventions d'autres partenaires, dans la limite d'un plafond de 300 000 euros par km et dans le respect des règles relatives aux fonds de concours.
- > Itinéraires urbains intégrés ou non au schéma directeur
 - o réalisation des tronçons sous maîtrise d'ouvrage des communes,
 - attribution aux communes par Versailles Grand Parc de fonds de concours pour les opérations d'aménagement urbain comportant un itinéraire cyclable dans la limite d'un plafond de 250 000 euros par km d'aménagement cyclable, dans la limite du coût de l'aménagement cyclable déduction faite des subventions d'autres partenaires pour ce type d'aménagement et dans le respect des règles relatives aux fonds de concours.

(extraits des motifs)

Autres références transversales

D.2016.03.03

Projet de territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

2014 - Arrêtés des communes membres

- s'opposent au transfert des pouvoirs de polices spéciales de la commune, en matière de déchets et envers les gens du voyage, vers la CAVGP.



Annexe à la délibération n°2018-12-173 du 13 décembre 2018

Filière administrative

Administrateur Administrateur				
Groupe de fonction	Fonctions (à titre indicatif)	Agent non logé	Agent logé par nécessité absolue de service	
A1	Direction Générale - Direction de cabinet	de 1 776€ à 49 980€	de 1 776€ à 49 980€	
A2	Directeurs et directeurs adjoints	de 1 776€ à 46 920€	de 1 776€ à 46 920€	
A3	Encadrement et/ou expertise	de 1 776€ à 42 330€	de 1 776€ à 42 330€	

Attaché				
Groupe de fonction	Fonctions (à titre indicatif)	Agent non logé	Agent logé par nécessité absolue de service	
A1	Direction Générale - Direction de cabinet	de 1 776€ à 36 210€	de 1 776€ à 22 310€	
A2	Directeurs et directeurs adjoints	de 1 776€ à 32 130€	de 1 776€ à 17 250€	
A3	Encadrement et/ou expertise	de 1 776€ à 25 500€	de 1 776€ à 14 320€	

Rédacteur Rédacteur				
Groupe de fonction	Fonctions (à titre indicatif)	Agent non logé	Agent logé par nécessité absolue de service	
B1	Responsable d'encadrement	de 1 584€ à 17 480€	de 1 584€ à 8 030€	
B2	Adjoint chef de service - coordination d'équipe	de 1 584€ à 16 015€	de 1 584€ à 7 220€	
B3	Animation et/ou expertise	de 1 584€ à 14 650€	de 1 584€ à 6 670€	

Adjoint administratif				
Groupe de fonction	Fonctions (à titre indicatif)	Agent non logé	Agent logé par nécessité absolue de service	
C1	Encadrement	de 1 332€ à 11 340€	de 1 332€ à 7 090€	
C2	Exécution avec niveau supérieur	de 1 332€ à 10 800€	de 1 332€ à 6 750€	
C3	Execution	de 1 332€ à 9 070€	de 1 332€ à 5 670€	



Annexe à la délibération n°2018-12-173 du 13 décembre 2018

Filière technique

Agent de maîtrise				
Groupe de fonction	Fonctions (à titre indicatif)	Agent non logé	Agent logé par nécessité absolue de service	
C1	Encadrement	de 1 332€ à 11 340€	de 1 332€ à 7 090€	
C2	Exécution avec niveau supérieur	de 1 332€ à 10 800€	de 1 332€ à 6 750€	
C3	Execution	de 1 332€ à 9 070€	de 1 332€ à 5 670€	

Adjoint technique				
Groupe de fonction	Fonctions (à titre indicatif)	Agent non logé	Agent logé par nécessité absolue de service	
C1	Encadrement	de 1 332€ à 11 340€	de 1 332€ à 7 090€	
C2	Exécution avec niveau supérieur	de 1 332€ à 10 800€	de 1 332€ à 6 750€	
C3	Execution	de 1 332€ à 9 070€	de 1 332€ à 5 670€	

Filière médico sociale

Conseiller socio-éducatif				
Groupe de fonction	Fonctions (à titre indicatif)	Agent non logé	Agent logé par nécessité absolue de service	
A1	Direction Générale - Direction de cabinet	de 1 776€ à 19 480€	de 1 776€ à 19 480€	
A2	Directeurs et directeurs adjoints	de 1 776€ à 15 300€	de 1 776€ à 15 300€	
A3	Encadrement et/ou expertise	de 1 776€ à 11 800€	de 1 776€ à 11 800€	

Assistant socio-éducatif				
Groupe de fonction	Fonctions (à titre indicatif)	Agent non logé	Agent logé par nécessité absolue de service	
B1	Responsable d'encadrement	de 1 584€ à 11 970€	de 1 584€ à 11 970€	
B2	Adjoint chef de service - coordination d'équipe	de 1 584€ à 10 560€	de 1 584€ à 10 560€	
B3	Animation et/ou expertise	de 1 584€ à 9 570€	de 1 584€ à 9 570€	

ATSEM				
Groupe de fonction	Fonctions (à titre indicatif)	Agent non logé	Agent logé par nécessité absolue de service	
C1	Encadrement	de 1 332€ à 11 340€	de 1 332€ à 7 090€	
C2	Exécution avec niveau supérieur	de 1 332€ à 10 800€	de 1 332€ à 6 750€	
C3	Execution	de 1 332€ à 9 070€	de 1 332€ à 5 670€	



Annexe à la délibération n°2018-12-173 du 13 décembre 2018

Agent Social				
Groupe de fonction	Fonctions (à titre indicatif)	Agent non logé	Agent logé par nécessité absolue de service	
C1	Encadrement	de 1 332€ à 11 340€	de 1 332€ à 7 090€	
C2	Exécution avec niveau supérieur	de 1 332€ à 10 800€	de 1 332€ à 6 750€	
C3	Execution	de 1 332€ à 9 070€	de 1 332€ à 5 670€	

Filière animation

Animateur				
Groupe de fonction	Fonctions (à titre indicatif)	Agent non logé	Agent logé par nécessité absolue de service	
B1	Responsable d'encadrement	de 1 584€ à 17 480€	de 1 584€ à 8 030€	
B2	Adjoint chef de service - coordination d'équipe	de 1 584€ à 16 015€	de 1 584€ à 7 220€	
B3	Animation et/ou expertise	de 1 584€ à 14 650€	de 1 584€ à 6 670€	

Adjoint d'animation				
Groupe de fonction	Fonctions (à titre indicatif)	Agent non logé	Agent logé par nécessité absolue de service	
C1	Encadrement	de 1 332€ à 11 340€	de 1 332€ à 7 090€	
C2	Exécution avec niveau supérieur	de 1 332€ à 10 800€	de 1 332€ à 6 750€	
C3	Execution	de 1 332€ à 9 070€	de 1 332€ à 5 670€	

Filière sportive

	ETAPS				
Groupe de fonction	Fonctions (à titre indicatif)	Agent non logé	Agent logé par nécessité absolue de service		
B1	Responsable d'encadrement	de 1 584€ à 17 480€	de 1 584€ à 8 030€		
B2	Adjoint chef de service - coordination d'équipe	de 1 584€ à 16 015€	de 1 584€ à 7 220€		
B3	Animation et/ou expertise	de 1 584€ à 14 650€	de 1 584€ à 6 670€		

Filière culturelle

Conservateurs du patrimoine				
Groupe de fonction	Fonctions (à titre indicatif)	Agent non logé	Agent logé par nécessité absolue de service	
A1	Direction Générale - Direction de cabinet	de 1 776€ à 46 920€	de 1 776€ à 25 810€	
A2	Directeurs et directeurs adjoints	de 1 776€ à 40 290€	de 1 776€ à 22 160€	
A3	Encadrement et/ou expertise	de 1 776€ à 34 450€	de 1 776€ à 18 950€	



Annexe à la délibération n°2018-12-173 du 13 décembre 2018

	Conservateurs des bibliothèques				
Groupe de fonction	Fonctions (à titre indicatif)	Agent non logé	Agent logé par nécessité absolue de service		
A1	Direction Générale - Direction de cabinet	de 1 776€ à 34 000€	l'arrêté ne fixe pas de montants minorés du		
A2	Directeurs et directeurs adjoints	de 1 776€ à 31 450€	plafond annuel pour les		
A3	Encadrement et/ou expertise	de 1 776€ à 29 750€	agents logés par nécessité de service		

	Attachés de conservation du patrimoine				
Groupe de fonction	Fonctions (à titre indicatif)	Agent non logé	Agent logé par nécessité absolue de service		
A1	Direction Générale - Direction de cabinet	de 1 776€ à 29 750€	l'arrêté ne fixe pas de montants minorés du		
A2	Directeurs et directeurs adjoints	de 1 776€ à 27 200€	plafond annuel pour les		
A3	Encadrement et/ou expertise	de 1 776€ à 27 200€	agents logés par nécessité de service		

	Bibliothécaires territoriaux				
Groupe de fonction	Fonctions (à titre indicatif)	Agent non logé	Agent logé par nécessité absolue de service		
A1	Direction Générale - Direction de cabinet	de 1 776€ à 29 750€	l'arrêté ne fixe pas de montants minorés du		
A2	Directeurs et directeurs adjoints	de 1 776€ à 27 200€	plafond annuel pour les		
A3	Encadrement et/ou expertise	de 1 776€ à 27 200€	agents logés par nécessité de service		

	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques					
Groupe de fonction	Fonctions (à titre indicatif) Agent non logé	Agent non logé	Agent logé par nécessité absolue de service			
B1	Responsable d'encadrement	de 1 593€ à 16 720€	l'arrêté ne fixe pas de montants minorés du			
B2	Adjoint chef de service - coordination d'équipe	de 1 593€ à 14 960€	plafond annuel pour les agents logés par			
B3	Animation et/ou expertise	de 1 593€ à 10 418€	nécessité de service			

Adjoint du patrimoine				
Groupe de fonction	Fonctions (à titre indicatif)	Agent non logé	Agent logé par nécessité absolue de service de 1 332€ à 7 090€	
C1	Encadrement	de 1 332€ à 11 340€		
C2	Exécution avec niveau supérieur	de 1 332€ à 10 800€	de 1 332€ à 6 750€	
C3 Execution		de 1 332€ à 9 070€	de 1 332€ à 5 670€	

COMPTE-RENDU des décisions prises par M. le Maire

en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (délibérations du 28 mars 2014 et du 8 juin 2017)

Les décisions du Maire sont consultables au service des Assemblées.

Date 3 octobre 2018	N° 2018/170	OBJET Travaux de rénovation et de réaménagement du foyer de vie « La Maison d'Eole » – 7 lots.
		Marché conclu suite à une procédure adaptée avec les sociétés suivantes : - pour le lot n° 1b « maçonnerie – plâtrerie – carrelage » : société ACTIVY pour un montai global et forfaitaire s'élevant à 236 020,50 € HT soit 259 622,55 € TTC; - pour le lot n°2 « menuiseries extérieures PVC » : société SEMAP pour un montant global « forfaitaire s'élevant à 70 511 € HT soit 77 562,10 € TTC ;
		- pour le lot n°3 « menuiseries intérieures » : société JPV BATIMENT pour un montant glob et forfaitaire s'élevant à 109 627,43 € HT soit 120 590,00 € TTC ; - pour le lot n°5 « peinture – revêtement de sols souples » : société PAPILLON pour un montai
		global et forfaitaire s'élevant à 107 187,80 € HT soit 117 906,58 € TTC ; - pour le lot n°6 « électricité – chauffage électrique » : société AFILEC pour un montant glob
		et forfaitaire s'élevant à 266 356,32 € HT soit 292 991,95 € TTC ; - pour le lot n°7 « plomberie – ventilation – climatisation – désenfumage » : STC – socié Thiaisienne de chauffage pour un montant global et forfaitaire s'élevant à 276 400 € HT so 304 040 € TTC.
		La TVA est fixée à 10 % pour l'ensemble des lots. La durée maximale des travaux est fixée à 8 mois.
3 octobre 2018	2018/171	Travaux d'enfouissement des différents réseaux aériens et de rénovation de l'éclairage publ rue Saint Nicolas, rue de la Bonne aventure et rue Emile Cousin. Marché conclu suite à une procédure adaptée avec la société Satelec pour un montant es
		matif de 312 379,70 € HT réglé selon un prix unitaire et en fonction des quantités réelleme exécutées pour une période allant de sa date de notification jusqu'à la fin du délai de parfa achèvement.
4 octobre 2018	2018/172	Maintenance préventive et curative des matériels professionnels de cuisine de la ville de Ve sailles et du centre communal d'action sociale. Marché conclu suite à une procédure adaptée avec la société Sogefibem pour un monta forfaitaire annuel de 14 860,13 € HT, soit 17 832,16 € TTC pour la maintenance préventiv pour un montant forfaitaire mensuel de 2 000 €HT soit 2 400 € TTC pour la maintenance crative, et la fourniture de pièces détachées accessoires aux prestations de maintenance cur tive réglée selon des prix unitaires et en fonction des quantités réellement exécutées. L'accord-cadre est conclu pour une durée allant de la date de notification jusqu'au 30 ju 2022.
4 octobre 2018	2018/173	Maintenance de l'onduleur. Marché conclu suite à une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence avec société EATON Industrie comprenant une partie forfaitaire correspondant à la maintenan annuelle fixée à 4 540,70 € HT soit 5 448,84 € TTC. Le montant maximum s'élève à 30 000 € HT et pour une durée allant de la notification 31 août 2022.
5 octobre 2018	2018/174	Organisation de repas de fin d'année pour les personnes âgées de la ville de Versailles. Marché conclu suite à une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalal avec la société SARL Pont Colbert, sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 32 000 € soit 35 200 € TTC pour une durée allant de la date de notification jusqu'au 31 janvier 2019.
5 octobre 2018	2018/175	Plan de la ville de Versailles. Fixation du tarif de l'espace publicitaire.
8 octobre 2018	2018/176	Distribution des supports de communication de la ville de Versailles. Accord-cadre mono-attributaire exécuté par émission de bons de commande, conclu suite une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables avec la société Copour une durée allant de sa notification au 31 décembre 2019 reconductible tacitement poune période de 1 an. Seuils minimum annuel de 15 000 € HT et maximum global de 120 200 € HT et montant globestimé à 72 000 € HT, soit 86 400 € TTC.
8 octobre 2018	2018/177	Oeuvre collective picturale intitulée « La danse du Roi » conclue avec les auteurs suivant Anne-Claire Leprieur, Annick Jaubert, Catherine Kaiser, Chantal Willot-Detournay, Eliane porte, Elisabeth Desgrées du Lou, Gabrielle Grenet, Jean-Marc Biegel, Jean-Marc Vert, Mar Thérèse Addab, Nathalie Lefèvre et Odile Joly. Convention de don et de cession de droits à la ville de Versailles.
11 octobre 2018	2018/178	Fournitures de bulbes automnales et estivales. Accord-cadre à bons de commande conclu suite à une procédure adaptée avec la société V ver Export, dont le seuil minimum annuel est de 8 000 € HT, soit 9 600 € TTC et le seuil mum annuel est de 32 000 € HT, soit 38 400 € TTC pour une durée de 4 ans à compter de

11 octobre 2018	2018/179	Mise à disposition, maintenance et formation à l'utilisation d'un outil informatique d'aide à la rédaction des pièces écrites administratives des marchés publics. Avenant n°5 portant sur la migration de l'application en version 8.1 générant une plus-value de 29 945 € HT et portant le montant initial du marché à 98 917,50 € HT, soit 117 501 € TTC.	
11 octobre 2018	2018/180	Aménagement urbain et paysager de la place des manèges - 3 lots. Marchés conclus suite à une procédure adaptée avec les sociétés suivantes : - Segex pour le lot n°1 "Démolition du bandeau et reconfiguration de l'escalier ouvrant sur la porte de la Maréchalerie" pour un montant estimatif s'élevant à 272 710,70 € HT soit 327 252,84 €TTC, pour une durée allant de sa notification à la fin du délai de parfait achèvement; - Jean Lefèbvre pour le lot n°2 " VRD génie civil" pour un montant estimatif s'élevant à 939 334,56 € HT soit 1 127 201,47 €TTC, pour une durée allant de sa notification à la fin du délai de parfait achèvement; - Lachaux Paysages pour le lot n°3 "espaces verts" pour un montant estimatif s'élevant à 46 218,19 € HT soit 55 461,83 €TTC, pour une durée allant de sa notification au terme de la garantie de reprise. Montants réglés selon des prix unitaires et en fonction des quantités réellement exécutées.	
11 octobre 2018	2018/181	Ecole maternelle Les Lutins – Extension et réaménagement. Lot 1 : Gros œuvre – Parement brique – voiries et réseaux divers. Marché conclu suite à une procédure adaptée avec la société Domatech pour un montant global et forfaitaire de 770 000 € HT soit 924 000 € TTC pour une durée allant de sa date de notification à la fin de la garantie de parfait achèvement.	
15 octobre 2018	2018/183	Mise à disposition par la ville de Versailles à des associations de locaux et d'équipements sportifs municipaux à partir de l'année scolaire 2018/2019. Conventions pluriannuelles avec les associations bénéficiaires.	
15 octobre 2018	2018/184	Concession à Mme Danièle Attia, professeur des écoles, du logement communal n° 45, de type F3, situé au 87, avenue de Paris à Versailles. Convention de mise à disposition avec loyers en contrepartie.	
15 octobre 2018	2018/185	Allée de l'Alliance : rénovation de l'assainissement par chemisage en continu selon la technique de polymérisation aux ultraviolets. Marché conclu suite à une procédure adaptée avec la Société d'entretiens industriels et de revêtements spéciaux et de travaux publics (SEIRS TP) pour un montant estimatif de 31 380,40 € HT, soit 37 656,48 € TTC qui sera réglé selon des prix unitaires et en fonction des quantités réellement exécutées, pour une durée allant de sa date de notification à la fin de la garantie de parfait achèvement.	
17 octobre 2018	2018/186	Travaux d'entretien des trottoirs et chaussées en asphalte dans diverses rues de Versailles et dans les zones de compétences déléguées à Versailles Grand Parc. Accord-cadre à bons de commande conclu suite à une procédure adaptée, avec la société ASTEN sans seuil minimum et dont le seuil maximum annuel est de 1 200 000 € HT, soit1 440 000 € TTC pour une durée de 4 ans à compter de sa notification.	
17 octobre 2018	2018/187	Fourniture et livraison de tables de tri pour les écoles de la ville de Versailles. Accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes et marchés subséquents conclu suite à une procédure adaptée avec la société Greenoffice avec un seuil minimum fixé à 20 000 € HT (soit 24 000 € TTC) et avec un seuil maximum fixé à 130 000 € HT (156 000 € TTC), pour sa durée totale, soit 3 ans à compter de la date de notification. Montant réglé par application des prix figurant au bordereau des prix unitaires aux fournitures réellement commandées ainsi qu'aux prix figurant dans les marchés subséquents.	
17 octobre 2018	2018/188	Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du multi-accueil de Clagny-Glatigny. Marché conclu suite à une procédure adaptée avec le groupement Atelier d'Architecture C'est eLles, B52, Stebat, Thierry Lebaron, Méta pour un montant provisoire de rémunération s'élevant à 58 400 € HT soit 70 080 € TTC avec un taux de rémunération fixé à 8,98 % pour une durée allant de la date de notification jusqu'à la fin du délai de garantie de parfait achèvement.	
18 octobre 2018	2018/189	Acquisition de 2 représentations du spectacle « Le trésor de la petite Zoé » le 21 novembre 2018 à l'accueil de loisirs Richard Mique à Versailles. Marché public conclu suite à une procédure adaptée avec la compagnie Patchwork pour un montant de 767,77, soit 810 € TTC (TVA à 5,5%).	
19 octobre 2018	2018/190	Régie de recettes de la direction de la vie des quartiers, des loisirs et de la jeunesse (DVQLI). Actualisation des modalités de fonctionnement de la régie : intégration d'un mode de paiement.	
19 octobre 2018	2018/191	Régie de recettes de la direction des sports. Actualisation des modalités de fonctionnement de la régie : intégration d'un nouveau mode d'encaissement.	
22 octobre 2018	2018/192	Rénovation du Palais des congrès. Marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Lot n°1 : ordonnancement, pilotage et coordination. Marché conclu suite à une procédure adaptée avec la société EGSC Sarl pour un montant forfaitaire de 39 750 € HT, soit 47 700 € TTC.	

		. 3
22 octobre 2018	2018/193	Travaux de rénovation et de réaménagement du foyer de vie « La Maison d'Eole ». Lot n°4 « travaux de serrurerie et de menuiseries métalliques ». Marché conclu suite à une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable avec la société ERI pour un montant global forfaitaire s'élevant à 74 000 € HT soit 81 400 € TTC. La TVA est fixée à 10 %. La durée maximale des travaux est fixée à 8 mois.
22 octobre 2018	2018/194	Travaux de remplacement du système de sécurité incendie de l'église Notre-Dame. Marché conclu suite à une procédure adaptée avec la société A.I. TEC pour un montant global forfaitaire de 64 447 € HT, soit 77 336,40 € TTC pour une durée de neuf semaines à compter de la date de notification.
23 octobre 2018	2018/195	Mise à disposition au profit de Mme Nelly Gallen, agent municipal, du logement communal n°367 de type F2, situé au 19, rue Champ Lagarde à Versailles. Convention de mise à disposition avec loyer en contrepartie, à titre précaire et révocable.
25 octobre 2018	2018/197	Ecole maternelle Les Lutins – Extension et réaménagement – 9 lots. Marchés conclus suite à une procédure adaptée avec les sociétés suivantes : lot n° 2 : Etanchéité avec la société BECI BTP pour un montant forfaitaire de 78 500 € HT, soit 94 200 € TTC; lot n° 4 : Menuiseries intérieures bois avec la société JPV Bâtiment pour un montant forfaitaire de 98 000 € HT, soit 117 600 € TTC; lot n° 7 : Revêtements de sols - Faïences - Peinture – Signalétique avec la société Les Peintures Parisiennes pour un montant forfaitaire de 122 000 € HT, soit 146 400 € TTC; lot n° 8 : Ascenseur neuf avec la société ALMA pour un montant forfaitaire de 21 306 € HT, soit 25 567,20 € TTC; lot n° 10 : Electricité courants forts – Courants faibles avec la société ETCE 92, pour un montant forfaitaire de 165 113,62 € HT, soit 198 136,35 € TTC. Les marchés sont conclus pour une durée d'exécution de 10 mois et jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement.
25 octobre 2018	2018/198	Mise à disposition, à titre gracieux, du stade et du gymnase Tissot de Satory. Convention entre la ville de Versailles et le Groupement blindé de Gendarmerie mobile de Versailles-Satory pour l'année scolaire 2018/2019.
29 octobre 2018	2018/199	Organisation d'un atelier Fit Back "Sport -Equilibre Séniors" du 5 octobre 2018 au 21 juin 2019 par la Maison de quartier Notre-Dame à Versailles. Marché à procédure adaptée conclu avec l'association « UFOLEP » pour un montant de 1 586 € net de taxes.
29 octobre 2018	2018/200	Acquisition, déploiement, maintenance d'un progiciel de gestion de l'accueil du public, formation et matériel associé. Avenant n°1 au marché conclu avec la société QMATIC, ayant pour objet l'acquisition de modules supplémentaires de prise de rendez-vous en ligne et d'affichage du temps d'attente à l'Etat Civil. Il est sans incidence financière sur le seuil maximum du marché.
29 octobre 2018	2018/201	Avenant n°5 au marché d'acquisition, installation et maintenance d'un progiciel de gestion des ressources humaines conclu avec la société Berger Levrault pour un montant de 3 638,50 € HT soit 4 366,20 € TTC ayant pour projet l'acquisition d'un connecteur pour le passage du prélèvement à la source au 1er janvier 2019 ainsi qu'un accompagnement du prélèvement à la source à distance.
5 novembre 2018	2018/202	Concession à Mme Brigitte Mean, professeur des écoles, du logement communal n° 26, de type F4, situé au 6, avenue Guichard à Versailles. Convention de mise à disposition avec loyers en contrepartie.
5 novembre 2018	2018/203	Concession à M. Alain Rio, agent municipal, du logement communal n° 106, de type F4, situé au 1, impasse du Docteur Wapler à Versailles. Convention de mise à disposition avec loyers en contrepartie.
6 novembre 2018	2018/204	Rénovation du Palais des Congrès - Marchés d'assistance à Maîtrise d'ouvrage. - lot n°2 – Contrôle technique. Marché conclu suite à une procédure adaptée avec la société BATIPLUS pour un montant forfaitaire de 16 116,00 € HT, soit 19 339,20 € TTC; - lot n°3 – Coordination des Systèmes de Sécurité Incendie. Marché conclu suite à une procédure adaptée avec la société IPS pour un montant de 8 900,00 € HT, soit 10 680 € TTC; - lot n°4 – Coordination Sécurité et Protection de la Santé. Marché conclu suite à une procédure adaptée avec société PROJECTIO pour un montant de 4 896,00 € HT, soit 5 875,20 € TTC. La durée de ces marchés part de la date de notification jusqu'à la fin de l'année de parfait achèvement des travaux.
8 novembre 2018	2018/205	Réalisation d'une exposition Playmobil sur le thème de l'Histoire dans les locaux de l'espace Richaud à Versailles. Marché conclu suite à une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence avec la société de M. Jean-Philippe Broussin (nom commercial : Play original), pour un montant global forfaitaire de 2 000 € HT, soit 2 400 € TTC et pour une durée de 2 mois à compter du 1er décembre 2018.

8 novembre 2018	2018/206	Ecole maternelle Les Lutins – Extension et réaménagement – 9 lots. Marchés conclus suite à une procédure adaptée avec les sociétés suivantes : - lot n° 3 : menuiseries extérieures aluminium - occultations avec la sarl Barbier pour un montant forfaitaire de 164 038,25 € HT soit 196 845,90 € TTC (variante n° 2) ; - lot n° 6 : Cloisons – doublages – faux plafonds avec la société Axeme Déco pour un montant forfaitaire de 94 570,74 € HT soit 113 484,89 € TTC ; - lot n° 9 : plomberie – sanitaires – chauffage - ventilation avec la sas Groupe Emile Dufour – Etablissements Mantes Electro Fluide pour un montant forfaitaire de 269 000 € HT soit 322 800 € TTC (solution de base + variante n°1). Les marchés sont conclus pour une durée d'exécution de 10 mois et jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement.
9 novembre 2018	2018/207	Exploitation d'une patinoire démontable au titre de la saison d'hiver 2018-2019 sur le parking de l'hôtel de Ville de Versailles. Convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville et la société Braulene-Hexa Ouest.
12 novembre 2018	2018/208	« Les petits champions de la lecture » de Versailles (Edition 2019). Don de livres par la société Gibert Joseph à la Ville de Versailles.
13 novembre 2018	2018/209	Dématérialisation des procédures de marchés publics et suivi des attestations sociales et fiscales des entreprises. Accord-cadre à bons de commande conclu suite à une procédure négociée, sans publicité ni mise en concurrence préalables, avec la société Avenue Web Systèmes (AWS) sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 30 000 € HT, soit 36 000 € TTC, pour une durée de 4 ans, soit une échéance au 31 décembre 2022. Il est tacitement reconductible 2 fois pour une durée d'un an, soit une échéance maximale le 31 décembre 2024. L'accord-cadre est constitué d'une partie réglée sur la base d'un prix global forfaitaire et d'une partie relative aux demandes de devis réglée sur la base d'un prix unitaire.
15 novembre 2018	2018/210	Mission de coordination SSI pour le remplacement du système de sécurité incendie de l'Hôtel de ville de Versailles. Avenant n°1 ayant pour objet le transfert de l'activité de la société Risk&Co Solutions à la société Risk&Co SA suite à absorption.
15 novembre 2018	2018/211	Mission de coordination SSI pour le remplacement du système de sécurité incendie du parking Saint-Louis. Avenant n°1 ayant pour objet le transfert de l'activité de la société Risk&Co Solutions à la société Risk&Co SA suite à absorption.
15 novembre 2018	2018/212	Gestion centralisée et hébergée des services de paiement par carte bancaire sur les horodateurs. Accord-cadre à bons de commande conclu suite à un marché négocié sans mise en concurrence avec la société Flowbird pour un montant maximum de 200 000 € HT et pour une durée de quatre ans.

Les décisions n°2018/182 et 196 sont annulées